

DOSSIER NOIR SUR LE PROJET DE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À VAL-JALBERT

Argumentaire complet

Pourquoi il faut rejeter le projet.

Document présenté par la Coalition pour la
Sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert
Par Jean-Yves Nadeau (CSOV)
et Pierre Leclerc, Fondation Rivières

25 novembre 2012
Révisé le 26 mars 2013

©Tous droits réservés CSOV 2013



« Chaque fois que l'on s'attaque, pour le modifier, à un site où des gens trouvent une joie à venir contempler ce que la nature peut offrir d'unique et d'incomparable, chaque fois que, dans la proximité des lieux habités surtout, on fait prévaloir la loi du gain facile sur la préservation de ces joyaux qui sont la base de notre patrimoine naturel, nous rapetissons la terre un peu plus et, ce qui est plus grave, nous laissons à quelques-uns le pouvoir de se servir à même les trésors de tous. »

Pierre Morency, écrivain

« Notre politique touristique est résolument moderne. Elle intègre des valeurs porteuses d'avenir. Elle affirme notre engagement dans le développement durable, en faisant de la préservation de notre patrimoine naturel une manière de concevoir l'accueil des visiteurs, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs. »

Jean Charest

**Message d'introduction de la
Politique touristique du Québec, 2005**

Et il y a l'autre catégorie, celle des «rapports indulgents». Selon lui, les commissaires du BAPE ont un parti pris ou sont incompetents. Ils «avalent tout ce que le promoteur dit comme vérité d'évangile, sans jamais demander de contrepartie sérieuse de la part d'une tierce partie».

Le BAPE ne servait «à rien», selon Daniel Breton

Cyberpresse, 11 octobre 2012

VOLET 1 – LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La loi sur le Développement durable comprend 16 principes. Selon nous, de manière générale, plusieurs de ces principes ne sont ou n'ont pas été pris en considération dans ce projet. (Voir les détails de cette partie en ANNEXE 3, à la fin de ce document).

VOLET 2– LES POINTS SENSIBLES DU PROJET

1. Acceptabilité sociale

L'un des critères gouvernementaux fondamentaux pour que le projet soit recommandé favorablement au Conseil des ministres est celui de l'acceptabilité sociale. Selon nous, ce critère n'est pas atteint pour les raisons suivantes :

Sondage de référence

- Les informations présentées par le promoteur sur l'acceptabilité sociale étaient basées principalement sur un sondage effectué par la firme GPS en 2009, avant même la tenue des séances d'informations publiques sur le projet. Ce sondage était donc prématuré dans le processus et la population n'avait pas l'information adéquate.
- L'échantillon (382 répondants) n'était pas représentatif de la population touchée par le projet (près de 60 000 personnes composant les 2 MRC et la réserve autochtone). À ce moment, même s'ils admettaient majoritairement qu'ils n'étaient pas suffisamment informés, les répondants se montraient plutôt en accord avec la réalisation du projet, à la condition que la préservation de la chute soit respectée. Ce qui n'est pas le cas dans ce projet.

Pré-consultations

- « Bâclées » d'avance puisque réservées aux personnes favorables au barrage.
- Formule de participation en groupe, lors de tables thématiques, ne favorisant pas l'inclusion des opposants.
- Consistait en un processus de bonification du projet exclusivement.

BAPE DE 2012

- Une forte majorité des mémoires (75% des mémoires présentés) exprimaient des craintes et une opposition claire au projet (27 mémoires sur 36). Les commissaires ont choisi de retenir seulement les déclarations des promoteurs, sans exiger de correctifs.
- Le rapport n'a pas reflété la réalité des mémoires déposés mais a tenu seulement compte des points apportés par le promoteur. Les dépositaires de mémoires se sentent floués.
- Plusieurs informations cruciales n'ont pas été diffusées par le promoteur pendant le BAPE, par exemple, l'entente sur le débit esthétique (turbinage) tiré du document DQ7.1.1 déposé au BAPE après les Audiences Publiques à la demande des commissaires.

Sondage de TVA-Régional

- Un sondage effectué par TVA-Régional les 5 et 6 novembre 2012, confirme que 84% des 169 répondants s'opposent actuellement au projet. C'est une tendance remarquée dans la population par nos membres.

Sondage de Cyberpresse.ca (LeQuotidien)

- Un sondage effectué le 23 octobre 2012 par CyberPresse.ca (LeQuotidien) confirme que 51% des 987 répondants ne sont pas « en accord avec le projet de mini-centrale à Val-Jalbert ». 38% des répondants sont POUR mais 12 % sont indécis.
- Un sondage effectué le 4 décembre 2012 par CyberPresse.ca (LeQuotidien) confirme que 53% des 1160 répondants ne sont pas « en accord avec le projet de mini-centrale à Val-Jalbert ». 38% des répondants sont POUR mais 9 % sont indécis.
- Un sondage effectué le 27 janvier 2013 par Segma-Recherche confirme encore une fois l'absence d'acceptabilité sociale à hauteur 53% de répondants qui ne sont pas « en accord avec le projet de mini-centrale à Val-Jalbert ». 39% des répondants sont POUR mais 8 % sont indécis.

COMPILATION DES RÉSULTATS DES 3 SONDAGES :

Êtes-vous en faveur du projet de construction d'une centrale à Val-Jalbert ?

DATE	POUR	CONTRE	NE SAIS PAS
23 octobre 2012	38	51	12
4 décembre 2012	38	53	9
27 janvier 2013	39	53	8

Compilation des résultats des 3 sondages indépendants.

- Sondage en ligne réalisé le 13 février 2013 : Estimez-vous justifié que les opposants à la minicentrale de Val-Jalbert poursuivent leurs manifestations même si les travaux sont débutés sur le site ? **50% des 932 répondants disent OUI** et **50% disent NON**.
Lien : <http://quiz.lapresse.ca/Questionjour/archivequestionjour.php?categorie=25>
- Un nouveau sondage de Léger & Léger réalisé les 15 et 16 février 2013 dans les municipalités de Roberval (299), Chambord (77), Mashteuiatsh (68) et Saint-Prime (61) confirme une fois de plus l'opposition de la population régional au projet. En effet,
 - **61 % des 505 répondants à un sondage suggèrent de suspendre ou d'arrêter le projet.**
 - **53 % pensent que la construction d'une minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert aura un impact négatif sur l'environnement.**
 - **47% des gens interrogés pensent que le projet aura un impact négatif sur le tourisme.**

Mobilisation générale et témoignages.

Une importante mobilisation générale CONTRE le projet de petite centrale est très présente sur le terrain et dans les médias sociaux et traditionnels depuis plusieurs semaines. Ce phénomène prend de l'ampleur de jour en jour avec de nombreux appuis au niveau national.

- Quatre marches citoyennes rassemblant autochtones et non autochtones ont eu lieu à l'entrée du site de Val-Jalbert et au Centre-Ville de Roberval, auxquelles ont participé plus de 500 citoyens.
- Une journée plein air a été organisée pour voir pour une des dernières fois, la chute Ouiatchouan avec son manteau hivernal (15 décembre). Plusieurs citoyens ont fait plus de 3h de raquettes pour l'admirer (avec un débit impressionnant autour de 25 m³/s), car ce paysage pourtant si magnifique n'existerait plus avec un barrage qui court-circuiterait la rivière et la chute sur près d'un kilomètre.
- Pétition de 1 500 noms (pan-québécois) initiée par le Comité Environnement de Roberval a été transmise au ministre de l'Environnement.



- Pétition initiée sur le site de l'Assemblée nationale et qui comptait à la fermeture le 14 février dernier, 5448 signatures. Voir annexe 4 pour les détails.
- Nombreux appuis publics presque quotidiennement dans les journaux de toute la région Saguenay-Lac-St-Jean (lettres d'opinion, entrevues radio ou télévision).
- Nombreuses lettres d'individus et de groupe adressées directement aux différents ministres et provinciaux et décideurs régionaux impliqués dans ce projet.
- Passage de Paul Piché à l'Émission Denis Lévesque du 18 décembre 2012 pour expliquer les aberrations de ce projet sur un site historique et patrimonial. Denis Lévesque se prononce CONTRE le projet.
- Plusieurs conférences de presse présentées par la Coalition pour la Sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert. Émission de plusieurs communiqués de presses et de lettres ouvertes par le CSOV.
- Pendant la seule semaine du 3 au 9 novembre 2012, entre autre, plus de 22500 personnes ont vu du contenu sur la page Facebook « Val-Jalbert, Mobilisation contre le projet de barrage ». Un record d'achalandage a été atteint pour la semaine du 11 au 18 février 2013 pour 27 394 personnes. Depuis la création de cette page, beaucoup d'appuis pour la sauvegarde du site et des réactions très négatives sont exprimées envers le promoteur.
- Participation importante et croissante des Innus de Mashteuiatsh dans les assemblées publiques du Conseil des Montagnais pour demander la préservation de ce lieu particulièrement historique et inestimable pour leur peuple.
- Pétition signée par des Innus (Montagnais) de Mashteuiatsh contre le projet et opposition grandissante de la communauté innue. Plus de 500 personnes ont déjà endossées celle-ci à ce jour, dans la communauté même de Mashteuiatsh. Plainte écrite envoyée aux Ministère des Affaires indiennes sur l'absence de consultation adéquate pour le processus de règlement d'emprunt effectué par le Conseil de bande.

- **Un référendum dans la communauté de Mashteuiatsh** a permis d'atteindre le nombre de personnes requises (plus que 500) pour demander des élections pour le Conseil de Bande. Cette élection aura lieu à la fin du mois de mai 2013. L'absence de consultation de la communauté au sujet du projet controversé de Val-Jalbert est un point culminant du dossier et de la grogne croissante des citoyens.
- **Une grande partie de la population blanche ou autochtone** trouve insensée la réalisation d'un barrage hydroélectrique sur un site patrimonial d'intérêt national, qui de plus, court-circuiterait la chute Ouiatchouan, principal élément d'attraction des visiteurs à hauteur de 50%.
- **Production d'un document regroupant plusieurs témoignages d'attachement** des citoyens au site de Val-Jalbert et à la chute Ouiatchouan. Ce document a d'ailleurs été déposé au Conseil du Patrimoine Culturel du Québec le 13 novembre 2012 pour démontrer le principe d'identification régionale de la population au paysage de la chute.
- Extrait de l'allocution de madame Claudette Martel lors du « **Grand Rassemblement des descendants de Val-Jalbert** » tenu sur le site historique le 8 juillet 2012 : « Nous avons un devoir de mémoire envers ceux et celles qui ont façonné Val-Jalbert et son Histoire ! Pour ce faire, nous demandons avec insistance à ce que nous, les descendants de sang, et les descendants de coeur, ayons accès à notre village non seulement en été, mais aussi aux merveilleux printemps, aux féériques hivers, aux romantiques automnes, afin d'y entretenir vivantes nos racines, pouvoir marcher dans les traces de nos ancêtres et respirer l'oxygène vital à notre survie ».
- **Une demande de statut de protection pour la Ouiatchouan** (chutes et rivière) a été présentée au Conseil du Patrimoine Culturel du Québec par la Coalition pour la Sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert, le 13 novembre 2012. Cette demande était la première assujettie selon la nouvelle loi du patrimoine culturel en vigueur depuis le 19 octobre 2012. Celle-ci permettra de protéger éventuellement des paysages exceptionnels comme ceux de Val-Jalbert. Voir annexe 2 pour les détails de cette demande et la réponse.
- **Appui de nombreux groupes environnementaux** : Après Fondation Rivières, Nature Québec et Greenpeace Québec, les voix se multiplient pour donner leur appui à l'opposition: parmi la

vingtaine d'organismes ayant cosigné la lettre intitulée « Pour le respect de la Politique nationale de l'eau » adressée à la Première ministre et au ministre de l'Environnement, notons l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), la Fédération québécoise du canot et du kayak (FOCK), la Coalition Eau Secours!, la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP-Qc), la Fondation David Suzuki, Les AmiEs de la Terre de Québec, la coalition Québec meilleure mine! (QMM), le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), Équiterre et Jérôme Normand, directeur général, ENvironnement JEUnesse (ENJEU). L'ensemble de ces groupes représente plus de 150 000 membres et sympathisants, et 500 organismes fédérés.

- **Appui tangible de l'écologiste activiste, Mikael Rioux**, qui a fortement contribué à l'arrêt du précédent programme de petites centrales en 2002 et de 4 projets de barrages à Trois-Pistoles. Il a collaboré à la diffusion d'une conférence de presse locale le 16 janvier 2013, accompagné de Jean-François Robert et Marie-Claude Paris-Tanguay. Une soirée d'informations sur les impacts des minicentrales au café Yé de Roberval a aussi été présentée par Mikael Rioux. Ces 2 événements ont été très populaires. Lien de la conf. de presse : <http://www.youtube.com/watch?v=feYXk6jnrxE>
- **Conférence de presse de M.Paul Piché à Roberval le 17 janvier 2013**, en appui à la CSOV. Il dénonce l'aberration du projet sur un site touristique et patrimonial d'une telle valeur. Il est accompagné de l'écologiste Mikael Rioux et de Michael Paul de l'alliance Pekuakamiulnuatsh de la communauté ilnue de Mashteuiatsh. Production d'une vidéo de cette conférence et diffusion sur les médias sociaux. Lien sur YouTube : http://www.youtube.com/watch?v=2s1gl-9cN_M
- **Message à la nation et vidéo de M.Paul Piché au pied de la chute de Val-Jalbert** par un froid sibérien, le 17 janvier 2013. Il est accompagné par MM.Jérôme Girard, Christian Girard, Pierre Tanguay et de M.Michael Paul de l'alliance pekuakamiulnuatsh., des citoyens impliqués pour la sauvegarde de la chute et de la rivière Ouiatchouan. Production et diffusion de cette vidéo sur les médias sociaux. Lien sur YouTube : <http://www.youtube.com/watch?v=xx1pAddQaWI>
- **Composition texte et musique de la chanson « Hymne à la Ouiatchouan »** par Marie Néron, avec support vidéo des images de la chute Ouiatchouan à Val-Jalbert dans tous ses états. Diffusé sur YouTube à cet emplacement : <https://www.youtube.com/watch?v=nlvrGaHPnmw>

- Montage par Marie Néron d'une vidéo des différentes activités réalisées par la Coalition pour la Sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert, « Hommage aux combattants ». Les citoyens au cours du débat et photos de ceux-ci près de la chute et aux différents évènements.

Disponible sur YouTube à l'adresse suivante :

https://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=X9pS7dEx8IU

- Montage d'une publicité pour expliquer l'horaire de turbinage versus les débits naturel, esthétique et minimal du projet de mini centrale à Val-Jalbert par Jean-Yves Nadeau. Diffusion permise dans l'édition du 13 février de l'Étoile du Lac mais refusée à la télévision communautaire de Roberval.



- Tract « La chute Ouiatchouan » créé par France Pari et Olivier Bouchard-Lamontagne et diffusé à l'entrée lors de la manifestation tenue sur les lieux juste avant l'assemblée annuelle du Parti Québécois du comté Roberval tenue le 6 février au bar l'Ouragan-Resto-Pub de St-Félicien. Une rencontre du député Denis Trottier et des opposants au projet de mini centrale a eu lieu avant l'assemblée.

Pétition :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3383/index.html>

Page de la mobilisation de la Coalition pour la sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert

<http://www.facebook.com/pages/Val-Jalbert-Mobilisation-contre-le-projet-de-barrage/120381611362330?fref=ts>

Ensemble nous pouvons sauver
LA CHUTE OUIATCHOUAN



Val Jalbert a besoin de vous!

LEVEZ-VOUS!

NOUS SOMMES 53% CONTRE LE BARRAGE ET
IL Y A 53 % DES PÉQUISTES QUI SONT AUSSI CONTRE!

Signez la pétition de l'Assemblée Nationale
« assemblée nationale val-jalbert » sur google
ET

joignez-vous à la page Val-Jalbert : « Mobilisation contre
le projet de barrage » sur Facebook !

NOUS RECRUTONS !

- Réalisation et diffusion d'une présentation vidéo intitulée « **lutte pour la défense du site de Val-Jalbert** » par M.Daniel Illy (France), vue à l'international (700 visionnements au 30 janvier 2013). Lien sur YouTube : <http://www.youtube.com/watch?v=Q-OK2AtBziE>
- Composition texte et musique de la chanson « Et Val-Jalbert va devenir plate » par Guy Potvin du groupe Alerte Maximale.
- Vidéo d'interview avec Marie-Claude Paris-Tanguay du Comité Environnement de Roberval, <http://www.youtube.com/watch?v=SiTeyTbmzTE> réalisé le 16 novembre 2012.
- **Manifestation pacifique** à l'Hôtel de Ville de Roberval avant et pendant la rencontre de la MRC du 12 février. Une importante délégation d'une vingtaine de policiers sont présents et limite l'accès aux opposants à 10 personnes pour l'assemblée. Cette offre est refusée par la CSOV et jugée illégale. Plusieurs plaintes seront par la suite logées au MAMROT.
- Montage d'une vidéo intitulée : « **La vérité** » tournée le 14 février 2013 au pied de la chute Ouiatchouan par Jérôme Girard avec les témoignages émouvants de Mikaël Rioux et Jonathan Thisselmagan. Une dernière vision sur la future défunte passerelle en bois érigée près du Vieux Moulin et donnant une vue imprenable sur la chute Ouiatchouan et l'usine de pulpe. Un triste recueil de trois combattants en ce jour de la Saint-Valentin. Diffusée sur les réseaux sociaux et disponible sur YouTube. Elle avait déjà été vue 10 000 fois en date du 27 février, soit une douzaine de jours depuis sa mise en partage. <http://www.youtube.com/watch?v=kcgt72cn3jU>
- En ce dimanche, 17 février 2013, les Innus se donnent rendez-vous à notre campement commun, surplombant l'entrée de Val-Jalbert, pour ensuite partir tous ensemble vers l'entrée du site. Espérant bien pouvoir aller voir leur chute, sur leur territoire ancestral, mais on ne leur permet pas d'entrer, de passer la barrière... Ils ne peuvent pas accéder à cette partie du Nitassinan! Directive de CEGERCO, selon l'agent de sécurité. Mais la même directive existait déjà, bien avant l'arrivée de CEGERCO sur le site. On voit arriver 4 voitures de police, l'une après l'autre... les innus iront donc louer des raquettes pour qu'on leur ouvre la barrière, ils demandent qu'on les laisse passer par le chemin qui mène jusqu'au moulin, mais on leur refuse le passage, ils devront emprunter le

seul chemin permis, les sentiers du club plein-air. Et pourtant, c'est le Nitassinan! Finalement, ils reviendront, sans avoir vu la chute! Trop long et trop difficile pour les enfants et les personnes plus âgées de se rendre à la chute par ce sentier escarpé!!!

<http://www.youtube.com/watch?v=FUY6dVK4YFA>

- Montage sur support informatique (DVD) (semaine du 18 février), des différents reportages médias concernant le projet de Val-Jalbert par Viateur Leclerc.
- Montage d'une vidéo intitulée : « **SOS VAL-JALBERT - COMME SI VOUS Y ÉTIEZ - 12 mars 2013 - Aperçu des travaux** ». Disponible sur YouTube à cette adresse : <http://www.youtube.com/watch?v=jsAytVQlpkw> Publiée le 2013-03-13.
Visite guidée et commentée, le 12 mars 2013, par Chistian Girard. Tristesse et désolation... Images des chemins d'accès sur les terres agricoles, du site de l'ancien moulin où sera érigé le barrage, de la chute maligne et de la chute Ouiatchouan... Informations pertinentes, comme si vous y étiez. Assisté de Pierre Tanguay et Marie Néron.
- Appuis importants de 3 partis politiques :
 - § Coalition Avenir Québec
 - § Option Nationale
 - § Québec Solidaire
- Appui de syndicats :
 - § *M. Réjean Porlier, président du Syndicat des technologues d'Hydro-Québec, (section locale 957 du SCFP-FTQ à Sept-Îles).*
 - § *Production et diffusion d'un « tract » de mobilisation pour sauvegarder la chute Ouiatchouan.*

§ Dépôt à l'assemblée nationale le 19 février 2013, de la pétition de 5448 noms demandant l'abandon du projet de barrage à Val-Jalbert. Cette pétition est parrainée par Québec Solidaire et déposée par Amir Khadir, conjointement avec François Legault de la CAQ. Sont présents, Michael Paul et Denise Xavier de l'Alliance Pekuakamilnuatsh, Marie-Claude Paris-Tanguay de la CSOV, et Paul Piché de Fondation Rivières.



Dépôt de la pétition à l'assemblée nationale le 19 février 2013

- **Appui important** en ce 21 février, de M. Philippe-Auguste Morin (90 ans), premier directeur du Village historique de Val-Jalbert de 1974 à 1996. Félicitations et remerciements à la CSOV, aux Ilnus de Mashteuiatsh , à Fondation Rivières, aux députés Amir Khadir (QS) et François Legault (CAQ) pour « avoir élevé leurs voix afin d'assurer la protection de la chute du village patrimonial de Val-Jalbert, un site à vocation touristique annuelle » selon ses propos.
- Adaptation pour le projet de Val-Jalbert et mise en ligne le 26 février 2013, d'une version du documentaire de Pierre Leclerc : « Le syndrome du Castor ». Sa présentation initiale le 22 février 2012 au Café Yé de Roberval, a été l'élément initiateur pour la sauvegarde de la Ouiatchouan rivière et chutes à Val-Jalbert. Diffusé sur YouTube à cette adresse : <http://www.youtube.com/watch?v=xuLtJVkTWOA> Pierre Leclerc, chasseur de chute (photographe) et auteur du film "Le Syndrôme du Castor", s'indigne de la restriction de l'accès du public à la chute Ouiatchouan, patrimoine répertorié au Québec et au Canada, et s'inquiète de l'assèchement de la chute par le projet de construction d'une petite centrale hydroélectrique sur le site du village historique de Val-Jalbert, au Lac-Saint-Jean. Un barrage en haut de la chute assècherait le lit de la rivière sur un km pour laisser filtrer un mince filet d'eau 79% du temps. Le BAPE a publié son rapport à l'été 2012 donnant son aval au projet du promoteur sans égard pour l'attachement des citoyens pour la beauté de la chute et la protection de l'habitat du poisson.

- Mise en place d'un campement à l'entrée du site touristique de Val-Jalbert. Il sera « permanent jusqu'à l'arrêt des travaux sur le site », aux dires des membres de la CSOV et de l'Alliance Pekuakamilnutsh.



Membres de l'Alliance Pekuakamilnutsh et de la CSOV lors de l'érection du campement.

2. Impact environnemental : analyse absente ou incomplète / débit non-écologique

« Le débit réservé écologique se définit comme étant le débit minimum requis pour maintenir, à un niveau jugé acceptable, les habitats du poisson » (Faune et Parcs Québec, 1999).

- Le débit minimal suggéré par le promoteur dans ce projet n'est donc pas un débit écologique à 0.3 m³/s. En réalité, selon la recommandation de Faune et Parcs dans la politique des débits réservés d'utiliser la méthode écohydrologique de Belzile, seul un débit égal ou supérieur à 3 m³/s* est considéré écologique pour la rivière Ouiatchouan. Il est également cité en page 29 du rapport du BAPE qu'avec le débit minimal de 0.3 m³/s: « des inquiétudes ont été soulevées par le promoteur, quant à libre circulation du poisson dans le bief intermédiaire et au risque de leur confinement dans les bassins. »

*La valeur du débit écologique préconisé est calculée selon la méthode écohydrologique de Belzile. Il s'agit de 70% du débit d'étiage Q2.7 (débit minimum moyen sur 7 jours, de récurrence 2 ans) de la rivière Ouiatchouan évalué à 4.3 m³/s. La valeur de 3 m³/s serait donc un débit écologique plus que minimal, considérant que le débit d'étiage moyen des 45 dernières années se situe plutôt à 7 m³/s, selon la figure 5 en page 27 du rapport du BAPE concernant le débit naturel de la rivière. Même un débit de 0.3 m³/s est dix fois plus bas que le débit calculé avec la méthode qui laisse le plus bas débit dans la rivière et la chute, soit la méthode hydrologique de Belzile.

Extrait de l'étude d'impact PR3.1 au point 2.6.2 concernant le débit écologique:

« La Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ, 1999) recommande d'utiliser la méthode écohydrologique mise au point par Belzile et al. (1997) et qui définit le débit réservé écologique pour différentes régions du Québec. Cette méthode de référence a été établie en étudiant les différents bassins versants et tient notamment compte des espèces présentes dans le bassin versant étudié, ainsi que des stades critiques de leur cycle vital, ce que les méthodes hydrologiques ne font pas directement. Cette méthode est basée sur la restitution d'un pourcentage du débit moyen annuel et (...) n'offre aucune réserve permettant de soutenir le débit turbinable en période d'étiage (plus bas débit annuel). Dans ce contexte, cette méthode conduit à réduire les revenus potentiels du projet de plus de 65 %. Pour que les débits réservés définis à partir de la méthode Belzile et al. (1997) soient applicables dans le contexte spécifique d'un projet comme celui de Val-Jalbert, Hydro-Québec devrait plus que doubler la tarification qu'elle offre dans son actuel appel de propositions. Les débits réservés écologiques calculés à partir de la méthode écohydrologique ne permettraient donc pas d'assurer la faisabilité économique d'un projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan.

D'ailleurs, lors du BAPE, aucun expert gouvernemental n'a voulu affirmer avec certitude que le débit minimal de 0.3m³/sec serait suffisant pour maintenir une viabilité de la faune. D'ailleurs, Madame Mireille Paul du MDDEP, a affirmé l'absence de débit écologique dans ce projet, lors de sa présence au BAPE, tel que mentionné à la page 26 du rapport du BAPE : « (...) pour la représentante du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le débit réservé de 0.3m³/s proposé par le promoteur est considéré comme un débit minimum plutôt qu'un débit écologique. »

Il n'y a pas eu d'inventaire de la faune ichthyenne (poisson) dans cette partie de la rivière (bief intermédiaire). Il est mentionné au point 7.5.1.2 de l'étude d'impact que : « Les nombreux obstacles naturels, le manque d'accessibilité, les vitesses de courant importantes et la sécurité des équipes de travail sont au nombre des raisons qui expliquent l'absence de données pour ce bief. »

- Tel que mentionné dans la « POLITIQUE DE DÉBITS RÉSERVÉS ÉCOLOGIQUES POUR LA PROTECTION DU POISSON ET DE SES HABITATS » de Faune et Parcs Québec (Avril 1999): « Différents motifs peuvent être évoqués par les gestionnaires gouvernementaux pour refuser la demande du promoteur et obliger ce dernier à se conformer à l'application d'un débit réservé écologique: la décision d'utiliser une approche préventive voulant que l'absence d'informations scientifiques complètes ne doit pas servir de prétexte pour reporter à plus tard ou omettre de prendre des mesures en vue de protéger la faune et ses habitats ; on peut déduire de ce principe, qu'en cas de doute, la conservation d'un habitat jouit d'un préjugé favorable par rapport à son éventuelle modification. »

La CSOV a aussi noté qu'il est mentionnée dans la section 2.6.2.3 de l'étude d'impact que « la détermination d'une valeur cible de débit écologique doit viser un objectif de survie du poisson susceptible de se retrouver dans le bief intermédiaire principalement dans les bassins qui le caractérisent. (...) En fonction de ce constat, il a été convenu de simuler les effets sur l'habitat du poisson à partir d'une valeur du débit réservé écologique correspondant à 1,8 % du débit moyen annuel, soit 0,3 m³/s. Cette valeur assure le respect des critères de maintien des habitats ainsi que la viabilité du projet. »

Pourtant dans le même document, à la section intitulée « 7.5.4.2 Bief intermédiaire » on retrouve une affirmation contraire : « Les variations de conditions hydrauliques dans le bief intermédiaire pourraient avoir un impact sur la qualité de l'habitat des populations de poissons potentiellement présentes qui sont en mesure de réaliser en partie (omble de fontaine) ou totalement leur cycle vital. La modification des caractéristiques physiques de l'habitat risque en

effet de provoquer des changements qui pourraient induire de la mortalité chez certains poissons. Les facteurs qui pourraient expliquer cette hypothèse sont liés principalement à la réduction du débit et à la diminution de la qualité de l'habitat qui en résulte. Parmi ceux-ci, on note :

- L'exondation de certaines surfaces actuellement mouillées ;
- Les variations importantes du débit sur une base quotidienne durant la saison touristique l'été (débit esthétique versus débit écologique) risquent d'avoir des impacts sur les poissons présents dans le bief intermédiaire. Dans les zones de rapides, des spécimens pourraient demeurer emprisonnés dans de petites cuvettes et ne pas survivre à cause d'un manque d'oxygène et/ou à une température de l'eau trop élevée, alors que d'autres pourraient simplement se retrouver dans une zone exondée;
- En condition de débit réservé et en période hivernale, la diminution de la profondeur des fosses et une plus faible profondeur de l'eau dans les segments de la rivière qui permettent un déplacement entre ceux-ci ;
- La température froide en hiver pourrait favoriser la formation de glace et de frasil et limiter les déplacements des poissons;
- Le risque de prédation par certains mammifères comme la loutre et le vison pourrait s'accroître puisque la majorité des poissons sera confinée aux bassins et aux fosses.

- L'absence d'analyse du bief intermédiaire est pour le moins surprenant : C'est ce qu'ont mentionné quatre citoyens dans un article du Quotidien du 27 février dernier, qui ont affirmé (photos à l'appui) avoir pratiqué la pêche dans le secteur du bief intermédiaire depuis plusieurs années et que l'accès n'était pas difficile et dangereux, contrairement à ce qui est mentionné dans l'étude d'impact déposée au BAPE.

- **CONFLIT D'INTÉRÊT**

Selon un article de Jessica Nadeau paru dans l'édition du Devoir le 28 novembre dernier*, la firme BPR s'est vue attribué récemment, un contrat de plus de 800 000\$ dans le consortium BPR/Harvey-Tremblay pour la conception des plans et devis du projet de minicentrale à Val-Jalbert.

*<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/365050/minicentrale-de-val-jalbert-des-irregularites-dans-l-octroi-de-contrats>

Considérant l'intérêt de BPR à obtenir subséquemment des contrats sur le projet de Val-Jalbert, peut-on sérieusement douter que cette firme n'ait pas eu un intérêt pécuniaire à produire une étude d'impact favorable

au projet dans le Groupement Dessau-Nutshimit et BPR, et cela, malgré des lacunes évidentes en terme d'absence totale de débit écologique dans le bief intermédiaire ?

- Le promoteur affirme qu'une centrale « au fil de l'eau » n'aura pas d'impact sur le visuel de la chute. Toutefois, le public est loin d'être convaincu s'il regarde la rivière Mistassibi asséchée suite au projet de la minicentrale Minashtuk de 12MW à Dolbeau-Mistassini, en opération de puis 2000 et propriété du Conseil de bande de Mashteuiatsh, également partenaire dans le projet de Val-Jalbert.



Vue de la rivière Mistassibi en aval de la centrale Minashtuk, centrale au fil de l'eau. >>>>

3. Archéologie et autochtones

- Village historique de Val-Jalbert classé par le MCCCQ comme site patrimonial d'intérêt national. Cette protection a été demandée par la municipalité de Chambord et appuyé par la MRC-Domaine-Du-Roy, puis octroyée en 1996 par le MCCCQ, justement pour le protéger de projet de centrale et de barrage comme en 1994.
- Étude de Langevin-Leblanc (PR3.2) démontre en détails tout le potentiel archéologique du site historique et patrimonial de Val-Jalbert.
- 16 secteurs à potentiel historique, tant historique que préhistorique à l'intérieur des limites de la zone à l'étude.
- La rivière Ouiatchouan constitue l'un des cours d'eau majeurs dans l'histoire ancienne de l'occupation humaine du Lac-Saint-Jean. C'est par cette rivière que seraient arrivés les premiers occupants autochtones de la région. D'ailleurs, de nombreux cours d'eau ont été appelés de noms amérindiens au lac St-Jean, ce qui soutient l'importance de leur occupation au Saguenay-Lac-St-Jean (Ouiatchouan, Ashupmushuan, Mistassibi, Mistassini, Métabetchouan etc..).
- Différents vestiges découverts témoignent d'une fréquentation d'au moins cinq millénaires du cours de la rivière Ouiatchouan. Les autochtones de la région sont inquiets. Ils veulent protéger leur territoire ancestral. Ils veulent avoir un mot à dire sur leur présence historique sur ce territoire.
- 75 gisements archéologiques ont été répertoriés sur les 35 km du cours de la rivière Ouiatchouan, faisant de celle-ci l'un des affluents les plus riches dans ce domaine, parmi tous les affluents du lac Saint-Jean.
- La terrasse située en amont de la chute Maligne, non loin où se situait le moulin constituerait probablement un endroit logique où le portage s'effectuait par les Autochtones. Donc fort potentiel d'artefacts dans ce même secteur où s'effectueraient des travaux pour le barrage.

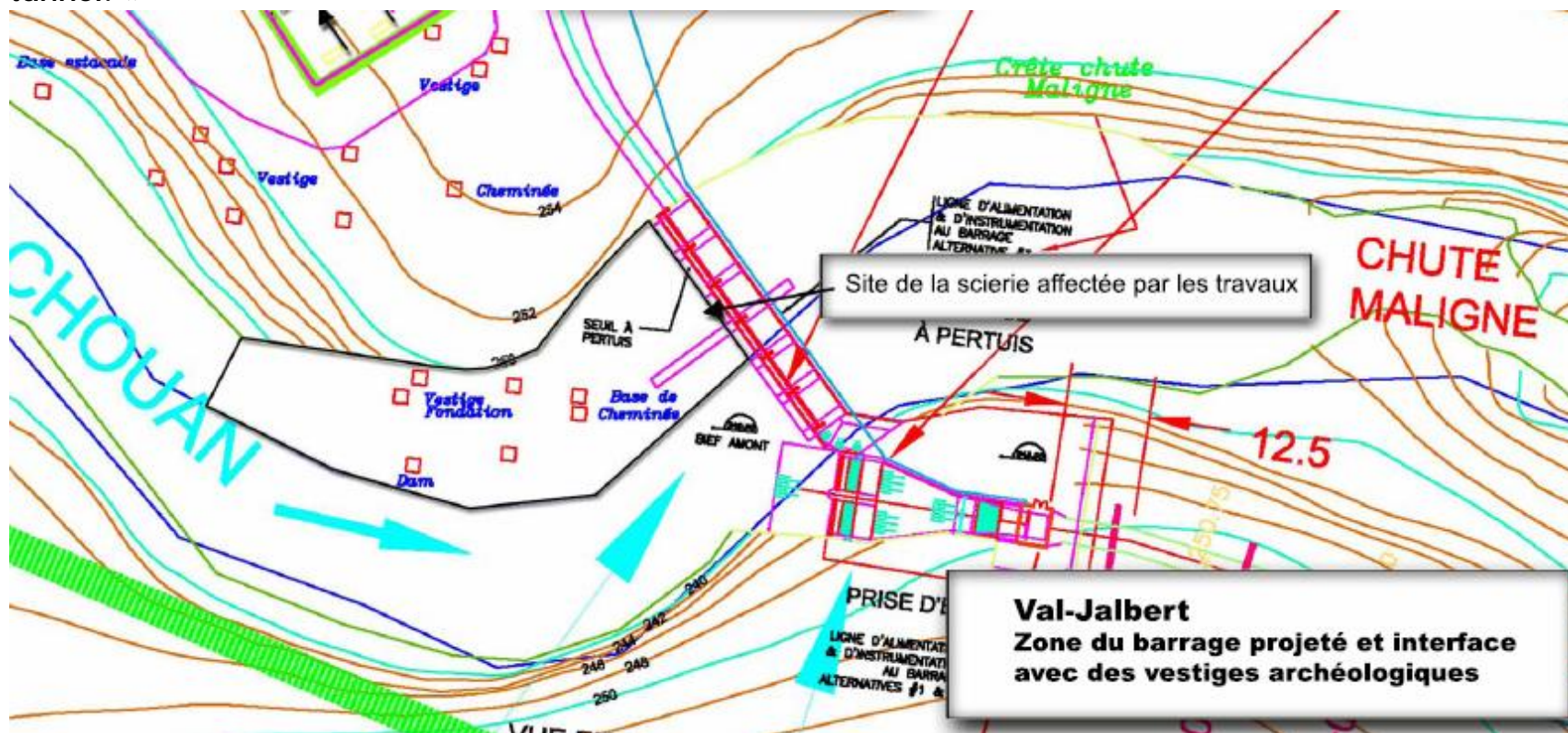
- On retrouve également, nombre de vestiges de l'ancienne scierie située près du site potentiel du barrage en amont de la chute Maligne, comme en font foi les photos ci-après.



À gauche, vestige (base de la cheminée) associé au moulin de la chute Maligne et vestiges (essieux et engrenages) associés au moulin de la chute Maligne. Une partie de ces vestiges sont situés à l'endroit projeté pour la construction du barrage et seront potentiellement envoyés ou devront être détruits.

- Tel qu'indiqué dans l'étude d'impact (à la page 3 de l'annexe 5) « Les structures localisées en amont de la chute Maligne n'étant pas inscrites dans le répertoire du patrimoine culturel du Québec, des discussions doivent préalablement être tenues entre le MCCCCF et la direction du Parc historique de Val-Jalbert, afin de déterminer la contribution de ce moulin à la compréhension générale du village historique. Protéger ce qui peut être conservé lorsque possible considérant les travaux de construction à venir. Dans le cas où des éléments d'intérêt seraient identifiés dans des aires qui seront certainement affectées par des excavation lors de la construction, les éléments d'intérêt seront déplacés ou documentés si ceux-ci présentent peu d'intérêt archéologique et/ou si leur perte est inévitable comme c'est le cas pour certains vestiges dans le secteur en amont de la chute Maligne, notamment pour des

petits supports de briques et une cheminée. Dans certains cas, des aires ne devant pas être accessibles lors de la construction seront protégées. Ce sera notamment le cas dans le secteur localisé à la sortie du tunnel. »



- De plus, en ce qui a trait au patrimoine industriel du site, des témoins ont affirmé que déjà plusieurs des sections de rails de chemin de fer près de l'usine ont été littéralement arrachées du sol, effaçant du même coup, une partie de l'histoire entourant l'usine de pulpe du début du siècle, tel qu'établi par son fondateur, Damas Jalbert. Des fouilles archéologiques auraient aussi été effectuées cette automne, de façon très peu délicate, à la pelle mécanique, méthode assez rarissime dans les circonstances, selon des archéologues réputés et indépendants de ce projet....

- De toute évidence, la MRC-Domaine-Du-Roy et la Corporation du site de Val-Jalbert échouent dans leur mission de conservation et de préservation du site historique et patrimonial du Parc Régional de Val-Jalbert. Ils font peu de cas de l'énorme potentiel archéologique et géologique du site.



Vue des rails de chemin de fer du début du siècle.

4. Surplus énergétiques et impacts économiques

- Actuellement, et jusqu'en 2027 selon les experts, Hydro-Québec n'aura pas besoin de ces mégawatts provenant des petites centrales comme celle de Val-Jalbert. C'est une réalité, il y a des surplus installés de l'ordre de 4600 MW (ce qui n'inclut pas le projet de La Romaine, à hauteur de 1500 MW additionnels). Les surplus annuels en 2009 étaient de 15.9 térawattheures et l'analyste en énergie, Jean-François Blain, estime qu'ils seront de 34.5 térawattheures en 2021, selon la tendance actuelle.
- Hydro-Québec Distribution dépensera, en 2013 seulement, tout près de 500 millions \$ pour acheter de l'électricité dont elle n'a pas besoin. Le coût pour Hydro-Québec pour le seul projet de Val-Jalbert est de l'ordre de 8 millions \$ par année, donc 160 millions \$ lorsque répartis sur 20 ans. Au mieux, Hydro-Québec pourrait en revendre une partie à 4 cents le kWh pour l'exportation, les québécois se retrouveraient à subventionner les U.S.A. pour leur vendre de l'électricité, alors qu'ils paient eux-mêmes aujourd'hui 7 cents du kWh au niveau résidentiel. Mais il y a fort à parier que cette électricité ne trouvera pas preneur, avec tous les surplus anticipés, tel qu'en fait mention les deux extraits d'un article de Hélène Baril de LaPresse parus dans LeQuotidien du 19 janvier 2013 et reproduits ci-dessous :

LE PRIX DU GAZ NATUREL

De tous les maux qui affectent Hydro-Québec, le très bas prix du gaz naturel est le plus préoccupant. Ce changement dû aux nouvelles techniques d'extraction du gaz contenu dans les shales présents en quantité sur le continent nord-américain a fait voler en éclats sa stratégie de développement axée sur l'exportation aux États-Unis. Les ventes d'électricité hors Québec sont de moins en moins rentables, un problème aggravé par la force du dollar canadien.

Revenu moyen à l'exportation

2008 : 9,01 cents le kilowattheure

2012 : 4 cents le kilowattheure

DES SURPLUS FARAMINEUX

En 2009, Hydro-Québec s'est remise à investir dans l'augmentation de sa capacité de production pour exporter massivement aux États-Unis. L'objectif était d'avoir une marge de manoeuvre annuelle de 15 térawattheures disponibles pour l'exportation en 2021. En raison de la surestimation de la demande et des achats de production de production privée, de source éolienne surtout, imposés par le gouvernement, ces surplus seront trois fois plus élevés que prévu. Cette énergie vendue à perte coûte 500 M\$ par année aux Québécois, estime l'analyste en énergie Jean-François Blain.

Surplus : 2009 : 15,9 térawattheures 2021 : 34,5 térawattheures Variation : +116 %

DES SURPLUS GÊNANTS

Tel que mentionné dans un article de Pierre Couture du journal LeSoleil édition du 22 janvier 2013 :
« Au cours des 10 prochaines années, la société d'État dépensera plus de 23 milliards \$ pour acheter de l'électricité au secteur privé ».

« D'après les données calculées par l'analyste en énergie, Jean-François Blain, pour le compte d'Union Consommateur, ... les importants surplus d'électricité accumulés par Hydro-Québec vont d'ailleurs coûter une véritable fortune aux Québécois, soit une facture de 4,5 milliards \$ d'ici 2020.

Résultat : la hausse tarifaire demandée par Hydro-Québec à ses clients pourrait être très salée, soit environ 5 % d'augmentation annuelle pour récupérer 500 millions \$ de perte par année. »

- Pour le projet de Val-Jalbert, les profits nets estimés par le promoteur (Société de l'Énergie Communautaire du Lac St-Jean) sont estimés à 30 millions sur 20 ans (soit 1.5 millions par année) mais la réalité reflèterait plutôt des profits nets de l'ordre de 13 millions sur 20 ans (chiffres de 2009 actualisés par M.Réal Reid actuaire), soit une moyenne annualisée de 650 000\$. Un coût énorme pour aussi peu de profits dont la probabilité est loin d'être démontrée, tel que détaillé plus loin dans ce document.

- Le fiasco financier de la centrale Minashtuk de 12 MW sur la rivière Mistassibi au Lac St-Jean, démontre bien le risque énorme de ce type de projets. La centrale appartient au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Ce projet a été volontairement annoncé à 9.9 MW pour contourner le BAPE, mais une fois installé, faisait 12 MW, démontrant la mauvaise foi du promoteur. Ce projet, quoique plus petit en puissance installée que Val-Jalbert, n'a pas la contrainte de respecter un horaire de turbinage relié à un site touristique. Cette centrale mise en production en 2000, a accumulé à ce jour, une perte de plus d'un million de dollars. On avait pourtant annoncé des profits extraordinaires. Le facteur d'utilisation moyen de la puissance installée à Val-Jalbert est de 56%, Facteur sûrement beaucoup plus bas que celui de la centrale de Minashtuk, ce qui, admettons-le, aurait dû l'avantager au niveau rentabilité.



Vue du barrage et de la centrale Minashtuk sur la rivière Mistassibi tout près de la Ville de Dolbeau-Mistassini.

- **Projet de relance de la centrale hydroélectrique du ruisseau de la Brasserie en 2003 par la Ville de Gatineau** : Les deux firmes d'ingénieurs au projet faisait miroiter des profits mirobolants. Toutefois, cela s'est avéré être un fiasco total. Voici un extrait de l'article de Patrick Duquette du journal LeDroit du 7 janvier 2010 :

La Ville de Gatineau a déposé une poursuite en Cour supérieure contre les deux sociétés [Gestion Conseil S.C.P. et Procéan Environnement], en décembre 2004. Elle affirmait avoir été induite en erreur par l'étude de préfaisabilité produite par les deux firmes et leur réclamait un million de dollars en dommages. La tentative pour remettre en marche la centrale hydroélectrique de l'ancien château d'eau, en avril 2003, s'est avérée un flop. L'étude de préfaisabilité prédisait pourtant que la turbine produirait suffisamment d'électricité pour générer des revenus annuels de 35 000 \$. Dès sa remise en marche, la turbine a donné des résultats décevants. Elle a été incapable de produire autant d'électricité que prévu en raison du faible débit d'eau du ruisseau de la Brasserie. Au lieu des revenus attendus, la municipalité s'est retrouvée confrontée à une perte annuelle de 150 000 \$. Dans sa poursuite, la municipalité reprochait aux consultants d'avoir basé leurs analyses sur des données périmées, notamment des débits d'eau datant de 1972. La municipalité plaidait qu'elle n'aurait jamais réhabilité la turbine avec des constats appropriés.

- **À Rivière Nicolet - Des citoyens exigent la démolition d'une petite centrale hydroélectrique.**

La firme Algonquin Power Systems est accusée d'être responsable des dommages causés à 22 propriétés (extrait d'un article du Devoir - 11 mai 2002 | Louis-Gilles Francoeur | Actualités sur l'environnement) : Vingt-deux citoyens de Sainte-Brigitte-des-Saults, sur la rivière Nicolet Sud-Ouest près de Drummondville, ont intenté hier une poursuite de cinq millions en dédommagement et exigé de la Cour supérieure la démolition d'une petite centrale hydroélectrique de 4,5 MW, qui a détruit en tout ou en partie leurs propriétés en avril 2001.

5. Pertes d'emplois et de revenus reliées au projet de centrale

- Pour la saison touristique 2011 (mai à octobre), il y a eu 92 000 visiteurs sur le site, dont près de 22 000 sur le camping.
- La construction prévue en 2013-2014 raccourcirait la saison touristique de 45 jours sur les 164 prévus au calendrier. C'est 30% de la période. Si cela se répercutait proportionnellement, on pourrait parler de :
 - Perte d'emplois pour Val-Jalbert dans le même ordre (30%). Le site comptait 110 employés en 2012. Donc, une réduction du nombre de jours pourrait réduire l'équivalent d'une trentaine d'emplois pour les 2 années prévues pour la construction.
 - Perte des entrées payantes @ 27 600 visiteurs par année ($22\$ \times 27\ 600 = \text{env. } 607\ 000\$$ à chaque année de construction)
- Aucune étude d'impact sur l'achalandage futur avec une chute à piton et les conséquences de la construction sur le site touristique.
- Entente de turbinage limitative pour l'ouverture du site :
 - Débit esthétique diurne entre 10h et 22h, suivi du débit minimal (22h), malgré la présence de visiteurs en hébergement, au restaurant ou au camping sur le site.
 - Sous-utilisation du système d'éclairage de la chute en soirée (durée d'éclairage entre 2 et 5 heures), malgré des investissements consentis en ce sens pour la valoriser (75 000\$).
 - Impact visuel dévastateur pour la clientèle qui va déjeuner au Vieux-Moulin lorsqu'elle voit le petit filet d'eau (0,3 m³/sec) dans la chute (jusqu'à l'ouverture des vannes à 10 heures)... Belle photo à faire circuler sur les réseaux sociaux qui minerait la réputation du site.
 - Limitation du potentiel de tout développement éco et récréotouristique à l'année
 - Le promoteur reconnaît que l'application du débit minimal de 0.3m³/s, en hiver, aurait une incidence indéniable sur l'apparence visuelle des chutes.

IMPACT VISUEL DE LA CHUTE COMME FACTEUR D'ATTRACTION TOURISTIQUE

L'impact des débits perçus par les visiteurs sera perceptible car ils ont accès au site en dehors des heures d'ouverture du site touristique. Tel que mentionné sur le site Internet *de la Corporation du parc régional de Val-Jalbert*, le site historique offre 24 chambres en hébergement 4 étoiles, près de 200 emplacements de camping, plusieurs petits chalets en location et le restaurant du Moulin qui offre une cuisine du terroir en soirée, même pour les gens qui n'hébergent pas sur le site. Cela fait beaucoup de monde sur le site en présence d'une chute dont le débit serait réduit à $0.3 \text{ m}^3/\text{s}$, (photo 2 ci bas), soit moins de 2% du débit moyen annuel de $16 \text{ m}^3/\text{s}$.

En 2012, la saison touristique s'est étendue du 12 mai au 26 octobre. Si la centrale avait été en opération, le débit réservé ou esthétique de $7 \text{ m}^3/\text{s}$ aurait été le débit minimal que le promoteur aurait garanti pendant les heures d'ouverture du site, en pleine saison (mi-juin à mi-août) entre 9h et 23h et entre 10h et 22h le reste de la saison (voir entente de turbinage en annexe 1). Pourtant, le débit esthétique de $7 \text{ m}^3/\text{s}$ (photo 1 ci bas) est le débit minimal naturel qui coule actuellement dans la rivière pour une courte période de quelques jours en mars et septembre.

PHOTO 1



Vue de la chute au débit de $7 \text{ m}^3/\text{s}$.

PHOTO 2



Simulation de la chute au débit de $0.3 \text{ m}^3/\text{s}$.

VUE DE LA CHUTE AU DÉBIT MOYEN ANNUEL

Il y a un risque énorme à diminuer le débit moyen de la chute, passant de 16 m³/s à seulement 7 m³/s. Plus de deux fois moins d'eau. Malgré la présence de centaines, voir des milliers de touristes à chaque jour.

La chute est le facteur principal d'attraction des touristes au site historique de Val-Jalbert. On peut comprendre que les visiteurs présents acceptent peut-être un débit réduit et artificiel à 7 m³/s, mais ne s'agit-il pas là d'une concurrence féroce de la présence d'un barrage hydroélectrique contre le 2^{ème} site touristique en importance dans la région? Une dénaturation du site même. Cela risque de choquer très certainement de nombreux visiteurs.

Il est encore plus inacceptable et totalement aberrant de réduire le débit de la rivière et de la chute à 1.8% du débit moyen annuel de 16 m³/s, soit si peu que 0.3 m³/s.

La clientèle sera subjuguée devant cette absurdité, dès 22h ou 23h le soir, et cela durera toute la nuit et dans la matinée jusqu'à 9h ou 10h. Puis, ensuite un soudain retour à la chute esthétique de 7 m³/s, avec le retour de l'effet sonore et de la puissance de l'eau. Quel monde artificiel.

«Denis Lebel, qui a dirigé le village historique de Val-Jalbert, recommande aux dirigeants du site touristique de s'assurer que les touristes qui s'y rendent aient le même paysage qu'avant la construction de la centrale.» – Journal Le Quotidien, le 21 décembre 2012.



Vue de la chute au débit estimé de 16 à 20 m³/s. >>>>

HORAIRE DE TURBINAGE - opération 2012

Ouverture Jour

12 mai au 02 juin
 03 au 15 juin
 16 juin au 19 août
 20 août au 07 octobre
 08 octobre au 26 octobre

<u>Jours</u>	<u>Heures</u>	<u>hrs-total</u>
22	6	132
13	7	91
65	12	780
49	7	343
15	6	90
164		1436

Commentaires

Passeports / sans service
 10:00 à 17:00
 09:00 à 21:00
 10:00 à 17:00
 Passeports / sans service

Nocturnes - mise en lumière

12 mai au 02 juin
 03 juin au 15 juin
 16 juin au 19 août
 20 août au 29 septembre
 30 septembre au 26 octobre

<u>Soirées</u>	<u>Heures</u>	<u>hrs-total</u>
0	0	0
13	5	65
65	2	130
41	5	205
0	0	0
119		400

Commentaires

Hébergement fermé/pas d'accès site camping
 Mise en lumière - fin 22:00
 Mise en lumière - fin 23:00
 Mise en lumière - fin 22:00
 Hébergement et camping fermé
 3,36

Total - ouverture du site

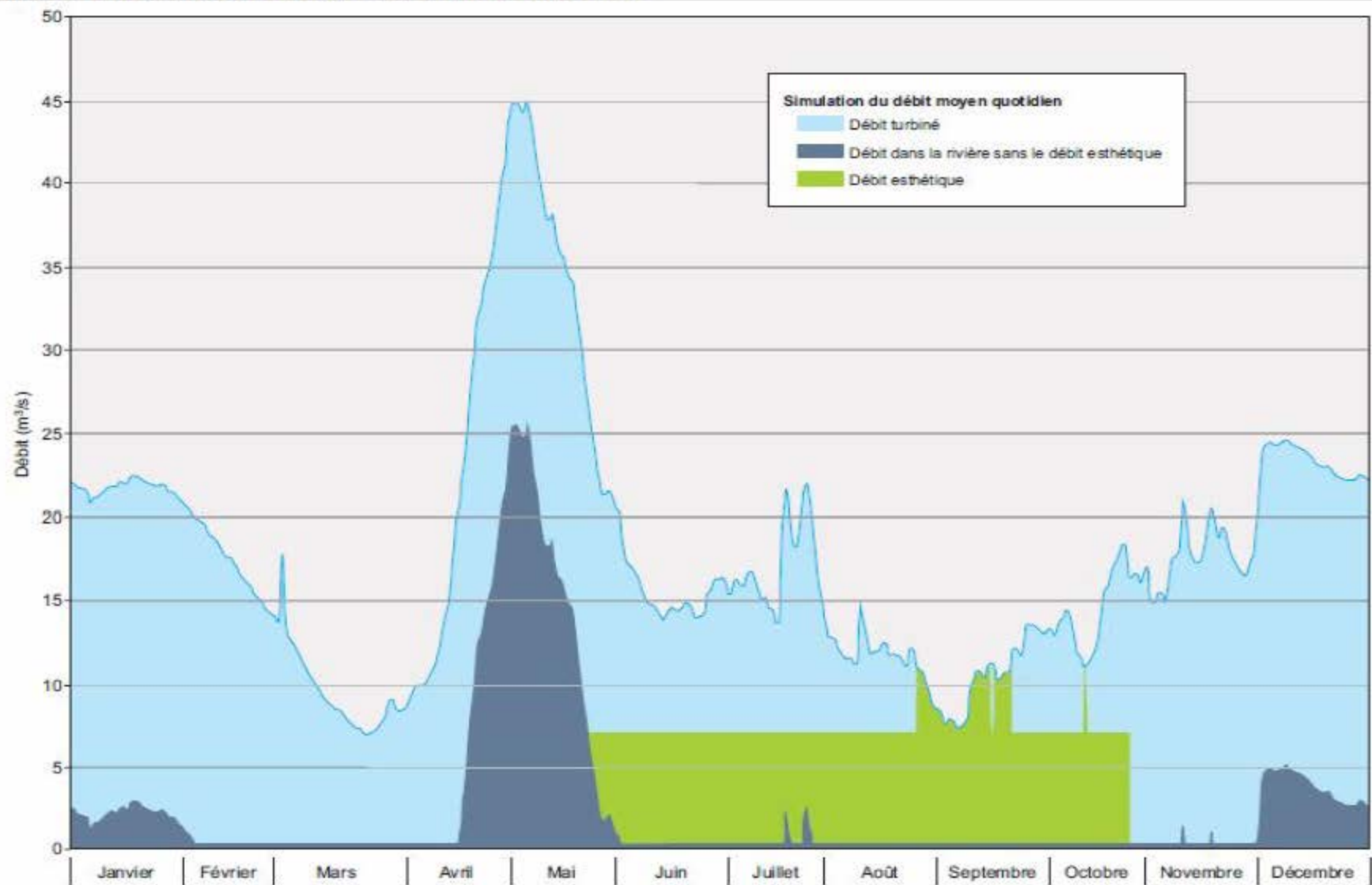
283 **1836**

Entente SECLSJ - Turbinage 7,0 m3/sec.

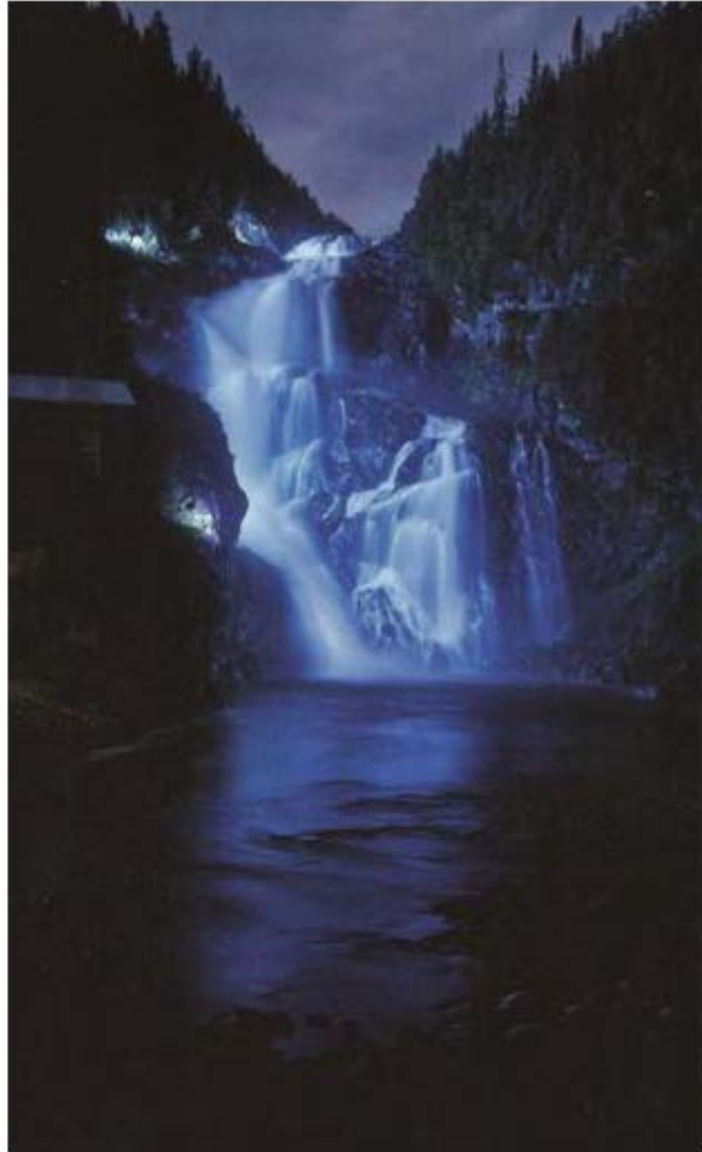
1858

Entente de turbinage intervenue entre la Corporation du Parc et le Promoteur.

Figure 5 L'effet du projet sur le débit de la rivière Ouiatchouan



Sources : adaptée de PR3.1, figure 8.4 ; DA18, figure 9.2.



Vue de la chute Ouatouchouan éclairée en soirée.
(Crédit photo Solotech.)

6. Redevances à la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert

- Redevances de 6,6 millions \$ sur 20 ans incluant un montant de 1,6 million \$ en compensation pour les inconvénients causés lors de la construction. Les redevances moyennes annualisées seront donc de 330 000\$.

Ce sont de bien maigres redevances considérant:

- Déficit accumulé de 700 000\$.
- Coût d'opération annuel de 250 000\$ (source : Directeur-général).
- Perte d'entrées au site de l'ordre de 55 200 visiteurs, soit 2x 27 600 (p/r au nombre de jours ouverts) pour les deux années de construction.
- L'achalandage pendant la construction de la centrale représente une variable qui aura un impact direct sur les revenus de la Corporation. La baisse d'achalandage subséquente au barrage est inévitable, mais nous n'avons pas d'étude d'impact là-dessus.
- Selon DQ10.1 du BAPE, investissements nécessaires de 5M\$ au maintien d'actifs (part de la Corporation). 1M\$ sur 10 ans.
- Selon le même document, coût du développement sur 8 ans: nécessite des investissements de 1,5 à 2 M\$ pour la Corporation du site.
- POUR ou CONTRE le projet, les redevances à la Corporation semblent insuffisantes pour assurer la survie du site selon les données fournies par le promoteur et la Corporation du Parc.
- La présence d'un ouvrage hydroélectrique qui détournerait la majeure partie du temps, près de 100% de l'eau de la rivière sur près d'un kilomètre, laissant la rivière et ses nombreuses chutes asséchées, dont la fameuse Quiatchouan, influencera nécessairement l'achalandage au site.

7. Retombées touristiques régionales

- Advenant une baisse d'achalandage de 55 200 visiteurs dont 86% viennent de l'extérieur de la région, c'est potentiellement une perte de près 47 500 touristes qui affectera le site.
- Selon les statistiques de Tourisme-Québec, un visiteur dépense en moyenne 200\$ par jour lorsqu'il visite la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Les pertes en retombées régionales causées par ces deux seules années de construction s'élèveraient donc à 9,5 M\$, sans calculer d'autres pertes reliées à la baisse d'achalandage inévitable dans les années subséquentes. Sans considérer les 2 années de construction, même une faible baisse continue de 10% de l'achalandage suffit à avaler tous les profits nets anticipés sur ce projet sur 20 ans, et bien plus encore, si on prend le calcul de l'actuaire de Fondation Rivières, à hauteur de 13 M\$ de profits nets sur 20 ans. Ce serait une perte de retombées touristiques de l'ordre de plus de 30 millions \$ pour la même période avec une petite baisse de l'achalandage de 10%. Très inquiétant.
- Les impacts économiques de la diminution d'achalandage, les pertes d'emplois au site de Val-Jalbert et les emplois indirects reliés au tourisme régional, pendant la construction et suite au projet, n'ont pas été évalués. Pourtant, ils sont d'une importance cruciale pour la survie économique du site touristique et de l'économie régionale.
- Il y a un risque élevé que les redevances versées au site pour l'utilisation des droits hydrauliques pour la période de 20 ans, ne compensent pas les pertes économiques causées aux gestionnaires du site par les baisses d'achalandage inévitables par la construction et la présence d'un barrage sur un site patrimonial. Surtout du fait que la chute Ouiatchouan est l'attraction principale du site.
- En octobre 2012, des représentants régionaux ont participé à deux importants rendez-vous touristiques, aux États-Unis et en Suisse, dans le but de positionner les produits d'appel et l'offre touristique régionale aux voyageurs du monde. La compétition québécoise et mondiale est féroce, et la région peine déjà à tirer son épingle du jeu. Il devient incontournable de questionner radicalement l'impact à long terme qu'aura la transformation du site en site industriel de production d'électricité sur son pouvoir d'attraction touristique.

- Un regroupement des trois MRC du Lac Saint-Jean, de Destination Lac Saint-Jean, du comité Entente Partenaire Régional en Tourisme, appuyé par le gouvernement du Québec, on récemment donné le coup d'envoi à un projet de développement du tourisme d'aventure et d'activités écotouristique en regard du magnifique plan d'eau qu'est le lac Saint-Jean et ses tributaires, afin d'y développer des activités diversifiées annuelles tant nautique estivale qu'activités hivernales. Le site de Val-Jalbert en est exclu, malgré son potentiel d'activités hivernales si la chute et la rivière demeurent intactes.
- Le rôle de Val-Jalbert, en tant que produit d'appel et 2^{ième} site touristique en importance de la région était soutenu en 2011 par une campagne de publicité de l'organisme Tourisme-Saguenay-Lac-St-Jean. Voir ce lien, pour saisir toute l'ampleur de la chute comme image emblématique de la région.

https://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=HHpKfNS2FIw



Publicité de Tourisme Saguenay-Lac-St-Jean 2012.

Que serait l'emblème sans avoir gardé la chute intacte ?



Suggestion de publicité pour la saison 2015 avec le débit simulé de 0.3 m³/s

L'Association Touristique Régionale émet l'hypothèse d'une baisse d'achalandage lors du projet de 1994.

Dans le mémoire déposé par l'Association touristique régionale du Saguenay-Lac-St-Jean lors du BAPE de 1994, qui concernait un projet similaire, ses auteurs émettaient et je cite : « l'hypothèse d'une baisse durable de 10 % de la fréquentation des touristes à cause de la présence d'une centrale hydroélectrique sur le site de Val-Jalbert. Cette baisse de fréquentation représenterait une perte potentielle de 15 emplois en comparaison avec la création d'un seul emploi par le projet de centrale. Cette simple comparaison permet

de montrer un autre risque de ce projet par la disproportion entre la création d'emplois permanents provenant du projet proposé et la perte éventuelle d'emplois permanents causée par une hypothétique [même très] légère baisse de visiteurs sur le site. »

M. Gaston Gagnon du Ministère de la Culture affirmait en 1994 : « On peut s'interroger sur l'impact visuel culturel et touristique d'une telle proposition de débit réservé visuel (débit esthétique) qui risque de miner à moyen et long terme la renommée et la crédibilité de Val-Jalbert auprès de ses clientèles et de ses utilisateurs».

En 2012, une bonne partie des employés de la Corporation du parc Régional de Val-Jalbert ont des craintes à ce sujet pour les années de construction mais aussi pour le futur. Étant donné qu'il n'y a pas eu d'études sur les impacts du barrage sur l'achalandage, ceci représente un risque énorme pour la survie du site touristique et ajoute une précarité aux emplois créés depuis 2009 avec les investissements majeurs.

8. Risques et impacts du projet

Comme le projet a un rendement assez faible et très risqué, certains risques pourraient avoir des impacts fiscaux pour les citoyens.

Tel que mentionné dans le document « Avis à la Population de la MRC-Maria-Chapdelaine » (émis dans chaque foyer de cette MRC), et je cite:

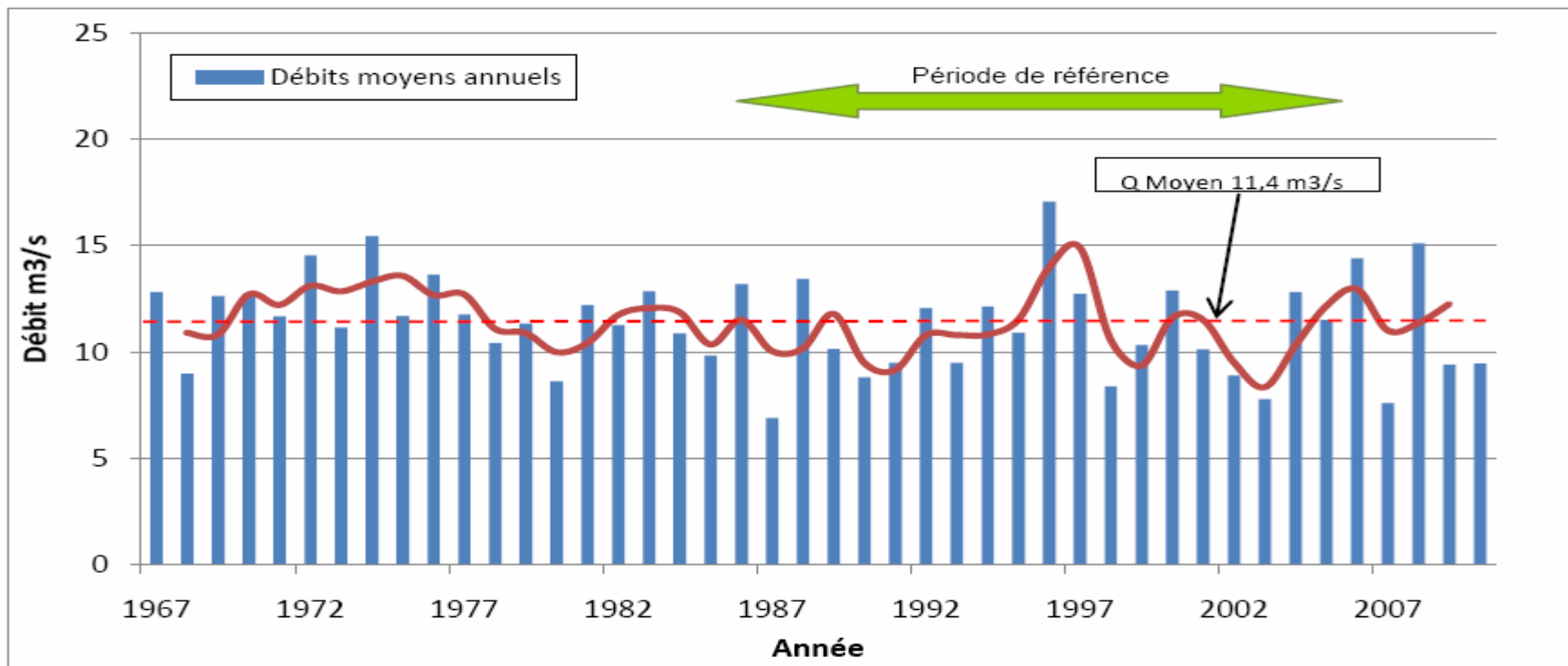
« Investir dans un projet de production hydroélectrique comporte certains risques qu'il faut prendre en considération :

- **1^{er} risque : Faible hydraulité** (exemple l'année 1987 dont l'hydraulité a été de 70% inférieure à la moyenne des 25 dernières années)

Ce risque est appuyé par le document DA14 déposé au BAPE dernièrement (**Plan d'affaires – Énergie hydroélectrique Ouatichouan**). Il y est mentionné des faits très inquiétants au niveau des débits moyens

de la rivière. C'est l'image 2 en page 18 : il s'agit de données prises au Lac des Commissaires qui fournit 61% des apports d'eau de la rivière Ouiatchouan à hauteur de Val-Jalbert. Dans ce graphique, on remarque que les débits moyens mesurés à cet endroit ont été beaucoup plus bas dans les dernières années, particulièrement en 2007, 2009 et 2010 où les débits moyens ont été plus bas respectivement de moins 34%, moins 21% et moins 21%. C'est dans cette même proportion que le débit va baisser au barrage de Val-Jalbert. C'est énorme comme baisse mais ça été ignoré de tout le monde dans ce dossier. C'est inquiétant quand on connaît la fragilité financière du dossier. Le débit moyen qui a servi de base au calcul du turbinage anticipé et de la rentabilité du projet, est donc beaucoup plus bas que celui prévu et si on se réfère à ce même plan d'affaire, cela pourrait avoir des répercussions très négatives sur le projet.

Image 2 - Graphique des débits moyens annuels de 1967 à 2010 – Exutoire du Lac des Commissaires



On s'entend qu'une baisse de débit est directement proportionnelle à la production prévue... Pour Val-Jalbert, 1m3/s donne environ 1MW. Puis selon M,Taillon lors des rencontres d'informations préparatoires au BAPE, 1m3/s perdu c'est 450 000\$ de profits nets en moins. Donc, à la page 34 du même document, il y a un scénario, le scénario 2 qui suppose une baisse de production de l'ordre de 10%. Dans ce cas, le tableau indique des pertes répétitives pour au moins 5 années (car le tableau arrête à 5 ans). Considérant que 3 des 4 débits moyens des années 2007 à 2010 sont de 21 à 34% plus bas que la moyenne calculée pour les fins du projet, il y a lieu de s'inquiéter à ce sujet. Hydro-Québec s'inquiète également du réchauffement climatique à long terme, déjà Hydro constate une diminution notable de 17% des apports d'eau depuis 2008 selon un article de Hélène Baril de LaPresse paru le 19 janvier 2013 dans le journal LeQuotidien.

Scénario 2 – Baisse de la production projetée de 10 %

		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total 25 ans
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Liquidités du projet		4 113 442	4 606 604	4 727 031	4 638 244	4 740 500	147 438 062
Liquidités pour chacun des partenaires							
Mashteuiatsh	45.0%	1 851 049	2 072 972	2 127 164	2 087 210	2 133 225	66 347 128
MRC Maria-Chapdelaine	22.5%	925 524	1 036 486	1 063 582	1 043 605	1 066 613	33 173 564
MRC du Domaine-du-Roy	22.5%	925 524	1 036 486	1 063 582	1 043 605	1 066 613	33 173 564
Municipalité de Chambord	10.0%	411 345	460 660	472 703	463 824	474 049	14 743 806
		4 113 442	4 606 604	4 727 031	4 638 244	4 740 500	147 438 062
Liquidités nettes pour chacun des partenaires après remboursement de l'emprunt sur la mise de fonds							
Mashteuiatsh	45.0%	(590 698)	(368 775)	(314 583)	(354 537)	(308 521)	17 512 198
MRC Maria-Chapdelaine	22.5%	(36 320)	74 641	101 737	81 760	104 768	13 936 666
MRC du Domaine-du-Roy	22.5%	(36 320)	74 641	101 737	81 760	104 768	13 936 666
Municipalité de Chambord	10.0%	(16 142)	33 174	45 216	36 338	46 563	6 194 074
		(679 481)	(186 319)	(65 892)	(154 679)	(52 423)	51 579 604
Taux de rendement sur l'investissement							8.8%

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

(Extrait de L'article de H el ene Baril de LaPresse paru dans LeQuotidien du 19 janvier 2013)

« Hydro-Qu ebec a beaucoup de raisons de s'inqui eter de l'impact   long terme des changements climatiques. D ej a, des hivers plus doux font diminuer sa rentabilit e au Qu ebec. Encore l'hiver dernier, la temp erature hivernale a  t e de 2,2 C sup erieure   la moyenne, ce qui a co t e 150 M\$   Hydro. Autre sujet d'inqui etude, le niveau d'eau dans les r eservoirs est en baisse constante depuis 2008.

Stocks d' nergie

2008 : 116,6 t erawattheures 2013 : 99,5 t erawattheures Variation : -17,1 % »

- 2^{ eme} risque : Bris majeurs (bris soudain et/ou accidentel des  quipements de la centrale). Exemple de Franquelin o  il y a eu un affaissement de terrain for ant l'arr t de la production et des travaux correctifs, de m me que la centrale de Minashtuk qui a d u compos e entre autre, avec des bris m caniques importants au fil du temps, accumulant des pertes financi eres   hauteur de 1 M\$ de 2000   2012.
- 3^{ eme} risque : Variation des taux d'int er t sur la p riode de remboursement (les conditions de financement sont  tablies sur une p riode de 5 ans. Une variation du taux d'int er t pourrait donc avoir un impact sur le remboursement annuel). »

Dans le cas des taux d'int er ts, on conn it actuellement un creux sans pr c dent au niveau des taux. Comme les emprunts des municipalit es sont renouvelables aux 5 ans, il y a fort   parier qu'ils seront plus  lev s lors de leurs  ch ances, consid rant une  ventuelle reprise  conomique dans les prochains mois.

Le Club Plein Air de Roberval : l'assèchement de la rivière en hiver freinera son expansion.

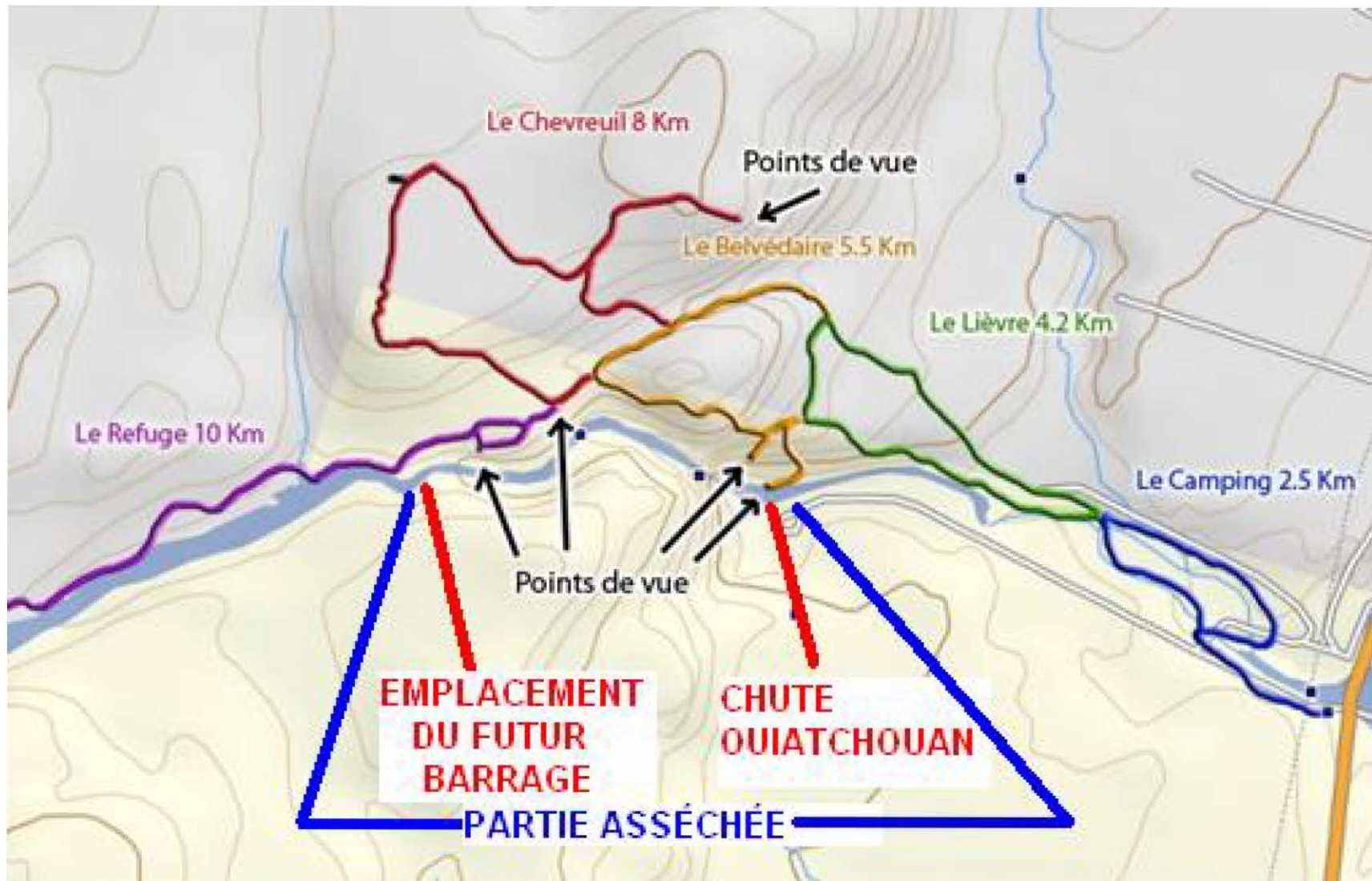
Alors qu'elle se disait non-intéressée à développer le volet hivernal du site de Val-Jalbert lors du BAPE voilà qu'à l'automne 2012, la MRC décide de subventionner le Club Plein Air pour faire l'amélioration des sentiers de raquettes et de ski, c'est donc qu'elle croit aux activités hivernales à Val-Jalbert. D'ailleurs, le club Plein Air de Roberval compte de plus en plus d'adeptes et sa croissance est constante depuis quelques années.

D'ailleurs, une grande partie de leurs sentiers longent la rivière Ouiatchouan et principalement la chute Ouiatchouan, la chute Maligne tout en haut et on peut y apercevoir les nombreux rapides et des paysages splendides sur tout le parcours.

Voilà pourquoi ça ne fait pas vraiment de sens d'assécher la rivière sur plus de 1 kilomètre dans l'optique d'un achalandage de plus en plus grand et tout le potentiel qu'il y a à développer. On parle ici du débit de 0.3 m³/s la plupart du temps, pendant 8 mois ? [Dire que la MRC-Domaine-du-Roy se plaignait que le débit de 2m³/s n'était pas écologique en 1994 !]



Vue la rivière Ouiatchouan qui serait vidée de son eau l'hiver.



Vue des sentiers du Club Plein Air de Roberval qui longent la rivière et la chute Ouiatchouan.
 La partie indiquée en bleue laisserait un très faible débit de 0.3 m³/s la plupart du temps.

9. Projet écologique comme alternative

Le Comité de sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert a proposé une alternative de développement avec un projet écologique amenant beaucoup plus d'emplois que le barrage et la centrale proposés.

Les objectifs sont les suivants :

- Démontrer que la protection intégrale de la Chute Ouiatchouan constitue, par sa beauté et son cachet, un atout incontournable et indissociable majeur des attraits touristiques du Saguenay Lac St-Jean.
- Proposer une utilisation écoresponsable de haute qualité dans le domaine du tourisme écologique et du plein air.
- Offrir une alternative économique novatrice, viable et moderne associée aux défis régionaux en matière d'emplois en fonction d'un développement durable.
- Favoriser la participation de la communauté amérindienne de Mashteuiatsh, en les associant au projet en tant que Première Nation occupant le territoire d'une manière écologique.

Ce projet propose les orientations suivantes :

- La *protection intégrale de la chute de la rivière Ouiatchouan* tant sur le plan visuel « esthétique » que sur le plan de la qualité et de la quantité d'eau. Cette protection capitaliserait sur le principe simple que la *chute représente l'atout majeur du site*.

- La *protection des milieux naturels* incluant un programme de suivi de l'évaluation de la dénaturalisation du site et de la préservation des espaces menacés reliés à la présence humaine (piétinement et autres).

- *Ajout d'activités récréatives et attractives*
 - vélo – course – marche – raquettes – ski de fond – camping – sentiers pédestres ;
 - *Concept de Vieux-Val-Jalbert / formule de revivre dans le passé ;*
 - *Agriculture d' époque en 1901 : une mini-ferme avec animaux et articles aratoires, jardins et vie courante d' époque ;*
 - Forgeron d' époque ;
 - *Insectarium ;*
 - *Observations fossiles.*

- *Ajout d'activités éducatives*
 - Destinées aux établissements scolaires sous la forme d'ateliers de présentation et/ou d'ateliers pratiques.
 - § *Vulgarisation scientifique - astronomie – cadran solaire – boussole et cartographie – cours de survie - identification des plantes naturelles sauvages – activités d'interprétation variées - champignons - ornithologie – techniques de vie amérindiennes - vannerie et artisanats naturels ancestraux et amérindiens - nos déchets source d' énergie - le monde des abeilles – présentation d'ateliers écologiques, énergies éoliennes, solaires, hydro électriques (turbines portatives), énergies hybrides...etc*

- **Ajout d'activités culturelles.**

- Bonifier la présentation muséale culturelle historique actuelle;
- Nouveauté culturelle : présentation d`un Festival écologique.

Toutefois, ce projet écologique sera possible seulement si on garde la chute intacte car la chute est le produit d'appel à hauteur de 40% pour ce site touristique. 50% des gens qui débarquent des bateaux à Saguenay pour venir à Val-Jalbert, le font pour voir la chute Ouatouchouan.

Ce projet permettra la création d`une *trentaine (30) d`emplois permanents* au terme de 5 années et favorisera *la création d`emplois indirects annuels et saisonniers d`au moins 30 personnes* en partenariat avec tous les artisans locaux et régionaux.

10. Sentiers pédestres et écotourisme

Il y a de grandes possibilités pour l'écotourisme à Val-Jalbert, dont les sentiers existants sur le site, le développement du Petit-Compostel, dont fait partie le sentier reliant le Centre Vacances Nature de Lac-Bouchette au Village historique de Val-Jalbert.

De plus, le sentier linéaire est accessible tant aux initiés du plein air qu'aux débutants et doté de trois refuges. Il est propice à la courte et à la longue randonnée et offre de magnifiques points d'observation. Tout a été pensé et aménagé afin de permettre aux adeptes de la nature de découvrir un secteur caché de notre région.

Les sentiers de raquettes et de ski de fond bordant le village historique Val-Jalbert sont des bijoux pour les amateurs de plein air. Un panorama à couper le souffle.

Si la seule tentative de tourisme hivernal a échoué dans le passé, c'est que l'offre n'était pas suffisante. Avec tous les investissements à hauteur de 20 millions depuis 2009, l'offre est de plus en plus intéressante et avec le développement d'un parc écologique et la mise en valeur des sentiers pédestres et de

l'écotourisme, ce sera des plus intéressants pour renouveler et bonifier l'offre touristique. Donc d'opérer plus que 4 mois par année dans l'intérêt de tous.

Une journée de plein air tenue le 15 décembre sur le site même de Val-Jalbert, par l'accès des sentiers du Club Plein Air de Roberval a rappelé à de nombreux citoyens comment cette chute est magnifique et exceptionnelle en hiver. C'est est un attrait qui ne doit pas être ignoré. Le projet de barrage sur cette rivière assécherait la rivière et ses 6 chutes, dont les principales, la Maligne et la Ouiatchouan haute de ses 72 mètres, près du Vieux-Moulin, pour huit mois de l'année, dont la période hivernale. Voir photos à la fin de ce document.



Vue de la chute Ouiatchouan en hiver. Le peu d'eau qui coulerait l'hiver serait invisible.

11. Omerta politique: Positions des élus (maires et députés), des gens d'affaires et de la population.

Il existe une véritable loi du silence dans nos 2 MRC et dans la communauté de Mashteuiatsh concernant le projet de barrage à Val-Jalbert.

- **Le député Trottier** : Publiquement, le député de Roberval, Denis Trottier, mentionne que le projet est acceptable. Toutefois, en privé, ses convictions profondes et ses valeurs environnementales prennent le dessus.

Il nous dit qu'il est coincé dans ce dossier car il n'est pas nécessairement d'accord pour sa réalisation et mentionne qu'il n'aurait pas initié ce projet lui-même. Il admet que le choix du site de Val-Jalbert n'est pas un bon choix comme premier projet de petite centrale. Cette position correspond beaucoup plus à celle qu'il a adoptée lors de la dernière vague de projets de petites centrales en 2001. À l'époque, il avait dénoncé féroce et publiquement, ce programme de destruction de sites exceptionnels sur nos rivières.

- D'ailleurs, voici intégralement ce que déclarait l'écologiste Denis Trottier dans le film Rivières d'argent, tourné en 2002: « C'est quoi qu'on va avoir l'air, en tant que société, dans 10 ans, dans 15 ans, si on a scrappé ce qu'on avait de plus beau ? On va avoir l'air toute des imbéciles, pis le monde vont dire: Vous avez fait ça! Vous êtes pires que du temps de Duplessis. Vous êtes pires qu'au temps des premiers colons! ». Il prétendait également que le programme de petites centrales allait mettre la chicane dans toutes les régions du Québec. C'est exactement ce qui se produit actuellement. Sa citation : « Moi ce que je voudrais là, c'est un programme de mise en valeur des sites naturels. C'est ça qu'on a besoin au Québec. Pas un programme de destruction massif des sites naturels ! Ca marche pas. On va mettre la chicane partout au Québec pour une poignée de trente sous dans chacune des villes et des villages ? On n'a pu aucun sens du sacré ! Y a pu rien de sacré. »

- **Certains maires des MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-Du-Roy**, tous deux partenaires du projet, nous ont indiqué en privé, être en total désaccord avec la construction d'une centrale hydroélectrique sur le site patrimonial et historique de Val-Jalbert. Toutefois, ceux-ci refusent de l'affirmer publiquement. Combien d'autres sont défavorables au projet ?
- **Position publique des élus** : Il est très difficile pour les élus de donner leur position publiquement lorsque celle-ci est différente à celle de la MRC. Notons à ce sujet l'attaque médiatique le mois dernier, du préfet de la MRC-Domaine-Du-Roy, Bernard Généreux, envers le maire de La Doré, Jacques Asselin. Ce dernier indiquait en entrevue à Planète 99,5, que les revenus de la centrale allaient être très minimes pour ce projet. Généreux l'a alors accusé publiquement de faire du « délire mental ». Voyant l'attaque disproportionnée du préfet, le maire Asselin, a ensuite indiqué qu'il ne parlerait plus publiquement du projet. Le préfet Jean-Pierre Boivin de la MRC-Maria-Chapdelaine, partenaire du projet de Val-Jalbert, affirmait sur les ondes de CHVD en 2002, au sujet des projets hydroélectriques de 2001 : « Les opposants n'ont pas à être inquiets, il n'y a aucune rentabilité à exploiter des minicentrales. »
- **Gens d'affaires** : Cette omerta est particulièrement présente au sein du milieu des gens d'affaires. Des dizaines de propriétaires et dirigeants d'entreprises nous ont indiqué être en total désaccord avec ce projet, mais refusent de se prononcer publiquement de peur de briser des liens d'affaires avec les élus entre autre.
- **Population** : Même constat du côté de la population. Beaucoup de gens en défaveur du projet, nous ont mentionné ne pas vouloir s'exposer publiquement, car cela divisait leur famille et amis. Cela démontre l'attachement particulier de la population à ce site et comment ce dossier divise notre population en ce moment. Les petites communautés sont souvent divisées par ce genre de projet.
- **Communauté de Mashteuiatsh** : Des citoyens ont sillonné la réserve pour faire signer la pétition contre le projet. La plupart des répondants mentionnaient être en désaccord avec le projet, mais plusieurs avaient peur d'écrire leurs noms sur la pétition, de peur de représailles ou pertes d'avantages ou d'emplois en lien avec le Conseil des Montagnais.

12. L'usine de Val-Jalbert est née de l'hydroélectricité...

On a souvent entendu cet argument pour défendre l'idée de refaire un barrage à Val-Jalbert. Il faut l'admettre, il est vrai que la force hydraulique a contribué à l'établissement de l'usine de pulpe à cet emplacement au début des années 1900. Toutefois, la puissance installée à des fins hydroélectriques à cette époque, étaient infiniment plus petite que celle proposée dans ce projet à hauteur de 16 MW. D'ailleurs, maintes photos d'époque démontrent toutes des débits importants de la rivière et de la chute Ouiatchouan, près du vieux moulin. Ce qui démontre que seulement une petite quantité d'eau de la rivière Ouiatchouan était détournée à l'époque, et transformée en force mécanique ou en énergie électrique pour les besoins de l'usine et du village.

D'ailleurs, selon le document DB9 déposé au BAPE, les forces hydrauliques étaient réparties comme suit à l'époque:

- Force hydraulique équivalent 6 300 HP pour activer les machines de l'usine de pulpe, soit 4.7 MW.
- Force hydraulique équivalent 1 000 HP pour activer la génératrice, soit 0.75 MW pour l'électricité pour alimenter l'usine et tout le village.

C'est donc une puissance installée totale de l'ordre de 5.4 MW qui faisait la vocation originale de l'usine. Avec une centrale de 18.3 MW, nous sommes en présence d'un projet 3-1/2 fois plus important qu'à l'époque qui a vu naître l'usine de pulpe de Val-Jalbert.

Vue intérieure de l'usine de pulpe vers 1903 (crédit photo musée McCord).



13. Tourisme-Saguenay-Lac-St-Jean et le Ministère de la Culture dénonçait le barrage de 1994

Rappelons que le projet de 1994 était prévu d'une puissance de 24 MW mais tout en conservant un débit esthétique de 6m³/s et un débit minimal dit « écologique » de 2 m³/s. La puissance plus importante était calculée en considérant la possibilité de modifier la gestion du Lac des Commissaires après entente avec Alcan Énergie pour en tirer toute l'énergie possible.

Dans un avis émis par le Ministère de la Culture en 1994, il est mentionné par M.Gaston Gagnon : « le projet du promoteur va, selon nous, à l'encontre de l'esprit même du lieu, qui est de montrer aux visiteurs la force attractive de la rivière

et de sa chute au plan de la localisation de l'industrie, telle que la question se posait ou se présentait au début du siècle lorsque Damase Jalbert entreprit son projet de construction d'une usine de pâte mécanique.»

C'est pourquoi il s'agit encore aujourd'hui, selon nous, d'une incompatibilité fondamentale entre le projet de centrale hydroélectrique du promoteur et les usages actuels du site récréo-touristique et historique de Val-Jalbert. Le projet ne représente pas le turbinage d'époque mais une concurrence très féroce d'un barrage hydroélectrique envers un site touristique d'intérêt national. Même que l'entente de turbinage, freinera à tout jamais le développement de ce site exceptionnel sur plus de 4 mois.



Vue du village et de l'usine de pulpe vers 1909.

14. Le rapport du BAPE de 1994

Conclusion :

- Le projet représente l'utilisation d'un site patrimonial à des fins jugées non légitimes par la population.
- Le projet représente un risque de concurrence avec la vocation récréotouristique du site.
- Les impacts anticipés reposent sur une image incomplète et fragmentée des écosystèmes de la zone d'étude, laissant une incertitude scientifique sur la valeur du débit minimal réservé à des fins écologiques.
- Forte opposition au projet (similitudes 1994 vs 2012)- Sur 40 mémoires déposés, 35 contre le projet (88%).
- Inquiétude concernant la préservation de l'intégrité du site, de la chute et de la rivière.
- Le débit réservé ou esthétique semble trop bas (1994 = 6m³/s sec et 2012 = 7m³/sec).
- Le débit minimal n'est pas écologique (1994 = 2m³/sec et 2012 = 0.3 m³/sec).

Extraits des participants:

- La période de débit réservée freine toute capacité de développement touristique en dehors de cette période (Mémoire MRC-Domaine-duRoy).
- Aucune indication des effets du mode de gestion en période hivernale (débit écologique 2m³/sec) (Mémoire MRC-Domaine-duRoy).
- Que serait Val-Jalbert avec une chute d'eau fortement diminuée (Mémoire Ville de Roberval).

Suite au BAPE de 1994 qui suggérait de rejeter le projet:

- La municipalité de Chambord demande la préservation de ce site exceptionnel au ministère de la Culture, afin de classer le village et en assurer ainsi la survie et la protection comme site historique et patrimonial.
- Classé site historique le 8 août 1996 par le Ministère de la Culture.

ANNEXE 1

Budget 2013-2014

Le tourisme réaffirmé comme secteur stratégique du développement économique : Québec a tous les outils nécessaires pour développer autrement le site de Val-Jalbert !

1. Mise en contexte

- En octobre 2012, des représentants régionaux ont participé à deux importants rendez-vous touristiques, aux États-Unis et en Suisse, dans le but de positionner les produits d'appel et l'offre touristique du Saguenay-Lac-St-Jean aux voyageurs du monde. La compétition québécoise et mondiale est féroce, et la région peine déjà à tirer son épingle du jeu, admettaient-ils.
- Il devient incontournable de questionner radicalement l'impact à long terme qu'aura la transformation du site touristique et patrimonial en site industriel de production d'électricité sur son pouvoir d'attraction touristique.

Le document DB13 déposé au BAPE par la MRC Domaine-Du-Roy résume les éléments de sa Vision :

1. Regagner notre position de site touristique majeur et incontournable au Saguenay – Lac Saint-Jean et au Québec.
2. Devenir un employeur de « marque » au sein de l'industrie touristique régionale afin de retenir et d'attirer de la main-d'oeuvre spécialisée en tourisme.
3. Atteindre un niveau de qualité et de performance permettant d'obtenir une reconnaissance de site majeur sur les marchés québécois et internationaux.

Enjeu majeur identifié par la MRC dans le document:

Enjeu no 3

- Améliorer l'achalandage, la notoriété du site et les systèmes de gestion.
- Regagner notre position de site touristique majeur et incontournable dans la région et à l'extérieur.

2. Budget 2013-2014

- Le Budget Marceau 2013-2014 réaffirme la reconnaissance du tourisme comme secteur stratégique du développement économique du Québec et confirme la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020.
- Ce plan, nommé «*Un itinéraire vers la croissance*», priorise les initiatives et projets touristiques en fonction de quatre grands axes, dont le développement touristique des régions.
- En juin 2012, le gouvernement du Québec prend les grands moyens pour atteindre un taux de croissance annuel moyen de 5% des recettes touristiques d'ici 2020.
- Le gouvernement du Québec annonce la mise en place de 36 nouvelles mesures qui doivent se traduire par une augmentation de 32% des investissements annuels accordés à l'industrie touristique, ce qui

représente une somme de 35 M\$ pour les mesures spécifiques et 76 M\$ pour les mesures complémentaires.

- Ce plan inscrit l'industrie du tourisme dans la stratégie du gouvernement du Québec de bâtir une économie prospère selon les principes du développement durable. La réalisation d'un projet aussi ambitieux a pour condition l'adhésion de tous les intervenants à l'atteinte d'objectifs communs et l'unification des efforts dans un nouvel esprit de partenariat.
- Dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, la cible du ministère du Tourisme a été dévoilée par la ministre du Tourisme, Nicole Ménard, le 26 juin 2012. **Les grandes lignes de cet ambitieux projet furent présentées devant plusieurs membres de l'industrie touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui étaient réunis à Val-Jalbert pour l'occasion.**
- Le Plan a été accueilli favorablement par le président de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean, Éric Larouche. *«Nous avons maintenant vision commune pour le Québec de demain. Certains indices nous permettront de mieux concerter nos actions. Les outils sont en place, donc il n'en tient qu'à nous de les utiliser»*, a commenté M. Larouche. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1200 entreprises à vocation touristique auront accès aux différents outils de financement proposés.
- L'atteinte de la cible de performance se traduirait par une augmentation des recettes touristiques de 7 milliards de dollars et de 7 millions de visiteurs de plus d'ici 2020. Cela permettra aussi la création de 50 000 nouveaux emplois au Québec.

- Le budget 2013-2014 précise que neuf secteurs stratégiques, dont le tourisme, feront l'objet de démarches gouvernementales. Le ministre délégué au Tourisme, M. Pascal Bérubé, dévoilera, au cours des prochains mois, la stratégie de mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 (PDIT).

Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 (Gouvernement du Québec)

Le site de Val-Jalbert, conservé à l'état naturel, a tout pour se tailler une place de choix au plan touristique.

Voici les points saillants du Plan de développement à mettre en lien avec le potentiel de Val-Jalbert :

- Le tourisme génère une forte activité économique au Québec. L'industrie touristique québécoise compte 29 500 entreprises et 416 000 emplois y sont associés.
- L'industrie a réalisé des recettes de 11 milliards de dollars en 2010. Ces recettes ont généré un produit intérieur brut (PIB) touristique de 7,8 milliards de dollars, selon le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec.
- L'industrie touristique contribue ainsi à hauteur de 2,5 % au PIB du Québec, un taux demeuré stable au cours des dernières années. Le tourisme représente une source importante de revenus pour les gouvernements.
- L'industrie touristique est présente sur l'ensemble du territoire québécois. Elle est un outil de diversification économique régionale.
- Les perspectives de croissance de l'industrie touristique sont encourageantes. À cet égard, l'Organisation mondiale du tourisme prévoit une croissance soutenue de 3,3 % du nombre de touristes internationaux d'ici 2030.

- Au cours de cette période, les arrivées de touristes internationaux devraient pratiquement doubler, passant de 940 millions actuellement à 1,8 milliard en 2030, ce qui permet d'affirmer que le tourisme international connaîtra une croissance vigoureuse ces 20 prochaines années. Le Québec a fort à faire pour accaparer une part appréciable de la croissance du tourisme mondial.
- L'industrie touristique québécoise veut prendre un virage vert.
- Le Plan de développement de l'industrie touristique s'inscrit dans les principes de développement durable tels qu'ils sont décrits dans la Loi sur le développement durable.
- Les orientations du plan de développement, à savoir le développement de l'offre, le positionnement sur les marchés et l'accueil, s'articulent autour de ces principes. Ainsi, le développement de l'offre met en valeur les beautés de la nature dans le respect des écosystèmes.
- Quant au positionnement promotionnel de l'industrie, il met en valeur une expérience touristique en harmonie avec la nature et les personnes, ce qui correspond à la perception que les touristes ont du Québec.
- Le Québec a tous les atouts nécessaires pour devenir une destination hivernale de calibre mondial. La clientèle est très majoritairement constituée de Québécois qui profitent des joies de l'hiver, notamment pendant la période des Fêtes et les semaines de relâche scolaire. Les Québécois forment environ 80 % de la clientèle touristique hivernale.
- Il existe ainsi un fort potentiel de développement auprès des clientèles hors Québec. Depuis quelques années, l'offre touristique hivernale s'est développée et diversifiée.
- En région, on assiste à l'éclosion d'événements et de festivités célébrant la saison hivernale. Au cours des dernières années, les sentiers de ski de fond et de raquette ont été fortement développés.
- Le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 priorisera les initiatives et projets touristiques en fonction de quatre grands axes de développement dont:

1. Enrichir le produit touristique québécois, notamment culturel et festif, hivernal, nature et d'aventure,
2. Développer le potentiel des régions touristiques.

- Le ministère du Tourisme entend privilégier la création de produits touristiques destinés à la clientèle hivernale. À cet effet, une stratégie hivernale a été élaborée avec les partenaires de l'industrie touristique.
 - Un regroupement des trois MRC du Lac Saint-Jean, de Destination Lac Saint-Jean, du comité Entente Partenaire Régional en Tourisme, appuyé par le gouvernement du Québec, a récemment donné le coup d'envoi à un projet de développement du tourisme d'aventure et d'activités écotouristique en regard du magnifique plan d'eau qu'est le Lac Saint-Jean et ses tributaires, afin d'y développer des activités diversifiées annuelles tant nautique estivale qu'activités hivernales.
 - Or, le site de Val-Jalbert en a été exclu, malgré son potentiel d'activités hivernales si la chute et la rivière demeurent intactes. Le promoteur du projet de centrale ne montre aucun intérêt à développer les activités hivernales dans l'avenir, prétextant une non-rentabilité. En fait, la rivière sera asséchée sur plus de 900 mètres en amont de la chute principale, à l'endroit précis situant ce potentiel d'activités. Il serait gênant de montrer cela aux touristes amateurs de beautés naturelles.
- § Le tourisme autochtone possède aussi un caractère culturel distinctif et la demande internationale pour ce type d'offre est en constante croissance. Le Québec se démarque notamment par la présence de onze nations autochtones sur son territoire. Celles-ci contribuent, chacune à sa façon, à enrichir le paysage culturel québécois. Les entreprises touristiques autochtones oeuvrent principalement dans le domaine des arts, de la culture et de la nature.
- § La communauté Innue de Mashteuiatsh (Pointe-Bleue), pourrait faire partie d'un partenariat visant à faire connaître sa culture et son histoire sur le site naturel du Village historique, en amont et en aval de la chute Ouatshouan, en développant et en intégrant un concept culturel utilisant les artéfacts mis à la disposition du public visiteur.

ANNEXE 2

Recommandations de la CSOV au ministre de la Culture et des Communications (déposées en audience devant le Conseil du patrimoine culturel du Québec, 13 novembre 2012)

Attendu que :

- La vocation du site historique de Val-Jalbert est d'ordre patrimonial d'intérêt national et que celui-ci ne doit pas servir à la production d'électricité;
- Le ministre de la Culture et des Communications doit rendre rapidement un avis dans le cadre de l'évaluation du projet de centrale soumis au MDDEFP;
- Le projet de centrale défigurera l'aspect de la chute Ouiatchouan et assèchera complètement la rivière sur 900 mètres en amont, durant tout l'hiver;
- La chute Ouiatchouan présente un intérêt historique, emblématique et identitaire;
- Au moment du BAPE, le MCCQ ne pouvait techniquement se prononcer sur l'applicabilité de la *Loi sur le patrimoine culturel* en lien avec le projet lui étant soumis;
- L'avis émis par le MCCQ lors du BAPE l'était en fonction des données disponibles à sa date et ne présupposait aucunement le contenu d'un avis ultérieur qu'il pourrait être amené à donner ;
- En vertu de l'article 2 de la Loi, la chute Ouiatchouan correspond à la définition de « paysage culturel patrimonial » ;
- La MRC Domaine-Du-Roy est un membre de la Société d'Énergie Communautaire du Lac St-Jean, promoteur du projet de centrale;
- Lors de la séance du 9 octobre dernier, le préfet de la MRC Domaine-Du-Roy a refusé d'acquiescer à une demande publique d'entamer les démarches pour la désignation d'un statut de paysage culturel patrimonial pour la chute Ouiatchouan;

- Cela viole le principe de l'intérêt public désiré dans la Loi;
- En vertu de l'article 18 de la Loi, la MRC Domaine-Du-Roy se trouve en conflit d'intérêts dans le processus de désignation d'un tel statut;
- Il s'agit d'un vol patrimonial;
- En vertu de l'article 83 de la Loi, le Conseil du patrimoine peut faire au ministre des recommandations sur toute question relative à la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel ;

Nous, la Coalition pour la sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert, demandons au Conseil du patrimoine du Québec :

1. D'émettre un avis au ministre de la Culture et des Communications pour qu'il se prononce contre le projet de centrale hydroélectrique dans le cadre de l'évaluation tenue par le MDDEFP sur le site du Village historique de Val-Jalbert;
2. De recevoir favorablement, suite à l'abandon de ce projet, la possibilité de présenter une dérogation légale qui permettrait à un acteur autre que la MRC Domaine-Du-Roy d'encadrer les démarches de désignation prévues à l'article 18. 2 a) b) c) et 3 de la Loi;
3. De considérer la proposition d'un acteur neutre comme la Chaire Paysage et Environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) dans l'encadrement de ces démarches menant à l'adoption d'une charte du paysage culturel patrimonial présentant les principes et engagements pris par le milieu pour la protection et la mise en valeur de la chute Ouiatchouan.
4. Les nouveaux ministres de l'Environnement et de la Culture et des Communications doivent, dans les plus brefs délais, s'asseoir ensemble et s'ouvrir à une nouvelle approche axée sur la protection et la mise en valeur de la Chute Ouiatchouan, en tant que paysage culturel patrimonial. Ils doivent rejeter le projet actuel de centrale, afin que les citoyens intéressés puissent entamer les démarches nécessaires pour demander un nouveau statut patrimonial et insuffler un nouveau départ au Village historique de Val-Jalbert.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC (CPCQ)

Le CPCQ a émis un avis le 13 novembre dernier au Ministère de la Culture et des Communications du Québec :

« Le Conseil du patrimoine culturel ne s'oppose pas au projet de centrale hydroélectrique (...) pourvu que certaines conditions soient respectées afin de maintenir l'intégrité du site et du paysage. Par ailleurs, l'appropriation par le milieu constitue une condition essentielle pour assurer le succès d'un projet. Or dans ce cas-ci, l'acceptabilité sociale n'est pas à un niveau satisfaisant. Le Conseil estime donc que le projet devrait être bonifié, notamment en ce qui concerne l'aspect visuel de la chute. »

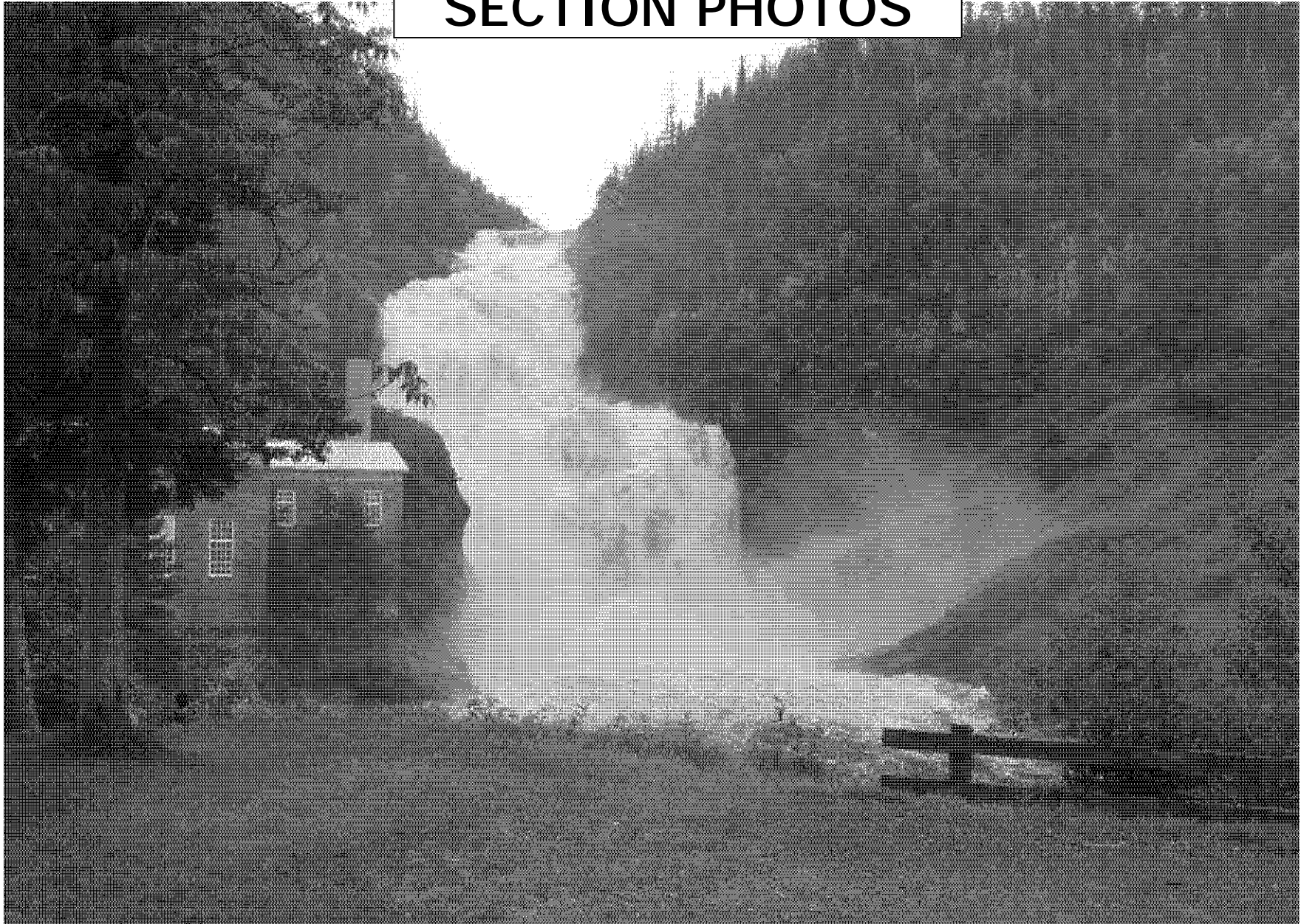
« (...) la réduction du débit de la chute à 0,3m³/seconde en dehors des heures d'ouverture du Village historique apparaît beaucoup trop importante aux yeux du Conseil. (...) le Conseil juge que ce faible débit revient à tarir complètement la chute, ce qui n'est pas acceptable. »

« Le projet devrait être bonifié afin de proposer un débit accru lors des périodes de faible achalandage afin de ne pas tarir la chute. À cet effet, le Conseil estime que le débit de 0.3 m³/seconde n'est pas suffisant (...) »

« S'assurer que la réduction du débit de la chute ne contribue pas à la détérioration de sa paroi rocheuse, ce qui pourrait avoir des effets sur son apparence (voir le cas de la chute de Rivière-du-Loup où une paroi de béton a dû être construite afin d'éviter l'effritement de la paroi rocheuse. »

« Les opposants au projet font valoir que le processus menant à une désignation de la chute comme paysage culturel patrimonial ne peut s'appliquer dans le cadre du présent dossier, puisque la MRC qui doit faire la demande d'une telle désignation fait partie de la Société d'énergie qui agit comme promoteur. Le Conseil reconnaît que cette situation est problématique et recommande aux services juridiques du Ministère de se pencher sur cette question. »

SECTION PHOTOS



Vue de la chute Ouiatchouan à haut débit.



Vue de la chute Quiatchouan en hiver. Celle-ci ne serait plus visible avec un débit minimal de 0.3 m³/s.



Vue de la chute et du village vers 1909.



Vue de la passerelle d'accès vers la chute Maligne.



Vue de la Chute Maligne et de la rivière Ouiatchouan menacés dans le bief intermédiaire court-circuité.



Vue de la rivière Quiatchouan menacée dans le bief intermédiaire court-circuité.



Vue de la rivière Quiatchouan dans le bief intermédiaire court-circuité.



Vue de la chute Quiatchouan menacée, près du Vieux Moulin.

ANNEXE 3

VOLET 1 – LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La loi sur le Développement durable comprend 16 principes. Selon nous, de manière générale, plusieurs de ces principes ne sont ou n'ont pas été pris en considération dans ce projet. (Voir document d'argumentaire complet en annexe)

Équité et solidarité sociales

Principe :

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

Réalité :

- *Les coûts d'achat à perte par Hydro-Québec des 16 MW produits par la centrale seront, à moyen et long terme, refilés à l'ensemble des consommateurs québécois et aux générations futures par une hausse des tarifs d'électricité.*

Protection de l'environnement

Principe :

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

Réalité :

- *Rivière asséchée sur plus de 900 mètres aura un impact majeur sur la faune ichthyenne, principalement sur l'Omble de fontaine.*
- *Destruction du paysage naturel (plusieurs chutes) en amont.*
- *Altération de l'aspect naturel de la chute Quiatchouan.*

Efficacité économique

Principe :

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

Réalité :

- *Prévisions de rentabilité économique en fonction du prix de l'électricité prévu au contrat du projet affectant négativement l'économie du Québec à court, moyen et long terme.*
- *Création d'emplois ponctuelle et limitée lors de phase de construction de la centrale, mais pratiquement nulle lors de la phase d'opération.*
- *Perte d'emplois directs sur le site et indirects dans l'économie régionale, en considération d'une baisse appréhendée de l'achalandage touristique.*

Participation et engagement

Principe :

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique

Réalité :

- *Pré-consultations orientées vers une seule vision du développement régional en matière énergétique.*
- *Audiences publiques en environnement écartant la plupart des scénarios proposés pour développer autrement le site.*
- *Rapport du BAPE complaisant envers le promoteur et rejetant une majorité de mémoires opposés au projet.*
- *Refus systématique des élus régionaux de prendre en considération une alternative écologique et concertée avec les acteurs concernés par la pérennité du site.*

Accès au savoir

Principe :

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable.

Réalité :

- *Absence de transparence de la part du promoteur et d'accès à l'information pour le public en ce qui a trait aux aspects financiers du projet, structurels et organisationnels des opérations.*
- *Absence de mécanismes permettant au public de suivre de manière indépendante l'évolution du projet.*
- *Absence de consultation dans la communauté autochtone pour un règlement d'emprunt affecté au projet (Plainte déposée au Ministère des Affaires indiennes).*
- *Plaintes au Ministre des Affaires municipales, au Commissaire au Développement durable, à la Commission Charbonneau et à l'Ordre des Ingénieurs du Québec.*
- *Conflit d'intérêts d'une municipalité et d'une MRC (Domaine-du-Roy) avec une loi d'intérêt public et pour le développement durable (Loi sur le patrimoine culturel) permettant aux acteurs socio-économiques régionaux de présenter un plan de conservation et de mise en valeur du paysage culturel patrimonial.*

Subsidiarité

Principe :

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

Réalité :

- *Absence de mécanismes citoyens de monitoring dans le projet.*

- *Refus de dialogue par les promoteurs et la Corporation du site de Val-Jalbert sur autre chose qu'un projet de centrale.*

Protection du patrimoine culturel

Principe:

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

Réalité :

- *Construction d'une centrale sur un site patrimonial national classé (conflit vocationnel).*
- *Altération permanente d'un paysage correspondant à définition de paysage culturel patrimonial selon l'article 2 sur la Loi sur le patrimoine culturel.*
- *Conflit d'intérêt de la MRC Domaine-Du-Roy et de la municipalité de Chambord dans l'application de la Loi.*
- *Refus de la MRC Domaine-du-Roy d'appliquer l'article 17 de la Loi relatif à la démarche de désignation ministérielle de « paysage culturel patrimonial », incluant un plan de protection et de mise en valeur en collaboration avec le milieu.*

Préservation de la biodiversité

Principe :

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

Réalité :

- *Le débit minimal n'est pas un débit écologique à 0.3 m³/sec. Que même 3 m³/sec n'est pas considéré écologique (tel que cité par M.Belzile, une référence en la matière).*
- *Aucun expert gouvernemental n'a voulu affirmer avec certitude que le débit minimal de 0.3m³/sec serait suffisant pour maintenir une viabilité de la faune. Mireille Paul du MDDEP mentionne qu'on ne parle pas de débit écologique à 0.3 m³/s mais plutôt de débit minimal.*
- *Il n'y a pas eu d'inventaire de la faune ichthyenne (poisson) dans le bief intermédiaire de la rivière à cause des risques pour la sécurité des travailleurs.*
- *Évaluation environnementale des impacts limitée au milieu aquatique.*

La capacité de migration des poissons et donc de leur survie à chaque coupure quotidienne du débit dans la rivière demeure inconnue. Il y aura mortalité inévitable en cas d'incapacité de trouver un milieu récepteur. Il n'y a aucune expérience de ce genre au Québec sur une aussi longue distance de 900 mètres.

ANNEXE 4

Pétition : Sauvegarde de la chute Ouiatchouan de Val-Jalbert

Texte de la pétition

CONSIDÉRANT QUE le Québec dispose de suffisamment d'électricité pour assurer ses besoins actuels;

CONSIDÉRANT QUE les chutes à Val-Jalbert et la rivière Ouiatchouan font partie du patrimoine naturel de renommée internationale;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que le paysage de la chute Ouiatchouan de Val-Jalbert et le Vieux-Moulin soit reconnu selon la *Loi sur le patrimoine culturel*, comme paysage culturel patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons maintenir l'accès public à l'année au site et que le projet actuel altère le principal attrait du site, soit la chute Ouiatchouan;

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons au gouvernement d'abandonner le projet de centrale et de barrage hydroélectrique à Val-Jalbert de la Société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

La période de signature de la pétition est terminée.

Date limite pour signer : 14 février 2013

Nombre de signataires : 5448